

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROJET : **PROJET DE GESTION DURABLE DES
INFRASTRUCTURES D'ÉLEVAGE (SLIMP)**

PAYS : **ZAMBIE**

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : juillet 2019

Équipe d'évaluation	<p>Chef de projet : Yappy Silungwe, ingénieur en chef, irrigation, RDGS.2</p> <p>Membres de l'équipe : Lewis Bangwe, spécialiste supérieur d'agriculture, COZM</p> <p>Natan Jere, chargé des acquisitions supérieures, COZM</p> <p>Linnet Miriti, spécialiste du genre principale, RDGS.2</p> <p>Ann Defraye, chargée de nutrition, AHHD.2</p> <p>Maurice Wanyama, spécialiste de la gestion financière supérieur, RDGS.3</p> <p>Mwila Musumali, chargé des questions liées aux changements climatiques et à la croissance verte, PECG.2</p> <p>Monde Nyambe, chargé principal des placements dans les PPP, AHFR.2</p> <p>Ernest Sakala, chargé supérieur des investissements du secteur privé, COZM</p> <p>Lucia Mandengenda, consultante pour la gestion du portefeuille pays, COZM</p> <p>Christopher Ndi, consultant, expert de l'élevage, AHAI.2</p> <p>Pamela Ayebare, consultante, spécialiste du suivi et de l'évaluation, RDGS.3</p>
	<p>Chef de division sectorielle : M. Neeraj Vij, RDGS.2</p> <p>Responsable pays : M^{me} Mary Monyau, COZM</p> <p>Directeur sectoriel : M. Martin Fregene, AHAI</p> <p>Directeur général : M. Kapil Kapoor, RDGS</p>
Pairs évaluateurs	<p>M. Vinda Kisiyombe, économiste agricole, COMW</p> <p>M^{me} Annah Rutebuka Muja, spécialiste du suivi et de l'évaluation, RDGS.3</p> <p>M^{me} Anne Mukudi, spécialiste supérieure des questions de genre, RDGS.2</p> <p>M. Cesar Tique, spécialiste de l'agriculture et du développement rural, COMZ</p>

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



ZAMBIE

PROJET DE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE (SLIMP)

DEPARTEMENTS RDGS/AHAI/COZM/PGCL

Octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Équivalences monétaires, exercice budgétaire, poids et mesures, acronymes et sigles	ii
Fiche d'information sur le prêt	iii
Résumé analytique du projet	iv
Cadre logique axé sur les résultats (matrice du projet)	vi
Calendrier d'exécution du projet	x
I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination des interventions des bailleurs de fonds	3
II. DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1 Objectifs et composantes du projet	4
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de rechange étudiées	6
2.3 Type de projet	7
2.4 Coût du projet et modalités de financement	7
2.5 Zone et population cibles du projet	9
2.6 Processus participatif utilisé lors du choix, de la conception et de l'exécution du projet	10
2.7 Expérience du Groupe de la Banque et leçons tirées dans la conception du projet	10
2.8 Indicateurs de performance du projet	11
III. FAISABILITE DU PROJET	11
3.1 Performance économique et financière	11
3.2 Impacts environnementaux et sociaux	13
IV. EXECUTION	16
4.1 Modalités d'exécution	16
4.2 Suivi	19
4.3 Gouvernance	20
4.4 Durabilité	21
4.5 Gestion des risques	22
4.6 Acquisition du savoir	22
V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE	23
5.1 Instruments juridiques	23
5.2 Conditions liées à l'intervention du Fonds	23
5.3 Engagements applicables	23
5.4 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque	24
VI RECOMMANDATION	24

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.	Zambie – Indicateurs socio-économiques comparatifs
Annexe 2.	Portefeuille actif de la Banque en Zambie
Annexe 3.	Demande formulée par le gouvernement pour ce projet
Annexe 4.	Projets en cours financés par la Banque et d'autres partenaires de développement
Annexe 5.	Description des composantes et activités du projet
Annexe 6.	Lettre du gouvernement (E-SLIP du FIDA)
Annexe 7.	Montant du prêt FAD par catégories de dépense
Annexe 8.	Carte de la Zambie illustrant les provinces couvertes par le projet et les infrastructures

Équivalences monétaires

(Juin 2019)

1 UC	=	1,37762 USD
1 UC	=	17,6448 ZMW
1 USD	=	12,80818 ZMW

Exercice budgétaire

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique (t)	=	2 204 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (mm)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Acronymes et sigles

7NDP	Septième Plan national de développement	LISP	Projet d'appui aux infrastructures d'élevage
FAD	Fonds africain de développement	MFL	Ministère de la Pêche et de l'Élevage
BAD	Banque africaine de développement	S-E	Suivi et évaluation
APMEP	Projet d'accroissement de la productivité agricole et d'amélioration des débouchés commerciaux	RMP	Revue à mi-parcours
ASIP	Programme d'investissement dans le secteur de l'agriculture	NAESS	Stratégie nationale de vulgarisation agricole et des services de conseil
COZM	Bureau de la Banque en Zambie	NAIP	Plan national d'investissement dans l'agriculture
CP	Partenaire	NDC	Contributions déterminées au niveau national
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays	PC	Coordonnateur du projet
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays	NCP	Note conceptuelle de projet
CRLMP	Projet de gestion de l'élevage résilient aux changements climatique (projet financé par le FEM)	PCU	Cellule de coordination de projet
DSP	Document de stratégie pays	PFP	Point focal provincial
CSO	Bureau central de la statistique	PSC	Comité directeur du projet
EA	Organe d'exécution	RDGS	Bureau du développement régional et de la prestation de service pour l'Afrique australe
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale	SIP	Projet d'irrigation à petite échelle
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	SNAP	Deuxième politique agricole nationale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	TAAT	Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique
GdZ/GRZ	Gouvernement de la Zambie ; gouvernement zambien ; administration zambienne	SD	Stratégie décennale
HH	Ménage	UC	Unité de compte
FIDA	Fonds international de développement agricole	USD	Dollars des États-Unis
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage	ZMW	Kwacha zambien

Fiche d'information sur le prêt

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : République de Zambie

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère de la Pêche et de l'Élevage (MFL)

Plan de financement

Source	Montant (en UC)	Pourcentage	Instrument
FAD	7 500 000	83,2 %	Prêt FAD
FIDA-ESLIP ¹	416 600	4,6 %	Prêt FIDA
Gouvernement	952 600	10,6 %	Financement de contrepartie
Bénéficiaires	148 500	1,6 %	Financement de contrepartie
Coût total	9 017 700	100 %	

Informations importantes sur le financement

Devise du prêt	Unité de compte (UC)
Taux d'intérêt	1 % par an
Commission d'engagement	0,5 % par an
Commission de service	0,75 % par an
Échéance	30 ans
Différé d'amortissement	5 ans
TRFI, VAN (scénario de référence)	20 %, en VAN à 12 % = 601,8 millions d'USD
TRIE (scénario de référence)	22 %, en VAN à 12 % = 209,8 millions d'USD

Durée et principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle (directeur régional)	Avril 2018
Approbation par le Conseil d'administration	Octobre 2019
Entrée en vigueur	Décembre 2019
Achèvement physique	Décembre 2022
Dernier décaissement	Juin 2023
Dernier remboursement	Janvier 2049

Code ID/SAP du projet : P-ZM-AAE-003

¹ Financement parallèle (fonds) provenant du programme E-SLIP financé par le FIDA, qui est mis en œuvre dans les provinces couvertes par le SLIMP.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROJET

1.1 Vue d'ensemble. L'objectif du sous-secteur de l'élevage est de transformer l'élevage à petite échelle en des chaînes de valeur commercialisées viables susceptibles de contribuer à la formation de revenus, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. L'objectif du Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage (SLIMP) est justement de contribuer à l'allègement de la pauvreté grâce à une utilisation plus durable des infrastructures d'élevage, de façon à accroître la production et la productivité animales, ainsi que la commercialisation et le renforcement des capacités institutionnelles. Ces efforts devraient se traduire en fin de compte par l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les ménages, couplée à une augmentation de leurs revenus. Les résultats attendus du SLIMP sont, entre autres, i) l'amélioration des revenus des petits éleveurs, entrepreneurs compris ; et ii) l'autonomisation des organisations d'éleveurs à la faveur de l'élargissement de l'accès de ces organisations aux services qu'offrent le secteur public et le secteur privé.

1.2 Le projet s'articule autour de trois (3) composantes, à savoir : a) la composante 1 – Production et productivité de l'élevage résilient aux changements climatiques sur la base des TAAT, qui comporte les trois sous-composantes suivantes (1.1 Amélioration des parcours et des pâturages ; 1.2 Amélioration et développement des races animales et des produits laitiers ; et 1.3 Gestion et surveillance des maladies) ; b) la composante 2 – Développement, gestion des infrastructures et commercialisation, qui s'articule autour de deux sous-composantes (2.1 Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures ; 2.2 Développement du marché du bétail) ; et 2.3 Promotion des investissements PPP (SAPZ) ; et c) la composante 3 – Appui institutionnel et renforcement des capacités, subdivisée en trois sous-composantes (3.1 Coordination du projet ; 3.2 Autonomisation des femmes et des jeunes, et éducation en matière de nutrition ; et 3.3 Gestion du savoir, suivi et évaluation). Les questions liées au genre, aux services sociaux, aux changements climatiques et à l'environnement ont été intégrées dans toutes les activités du projet. Le coût du projet, qui est calculé en tenant compte des aléas physiques et de la provision pour hausse des prix, se situe autour de 9,02 millions d'UC. Le projet sera financé : i) par un prêt FAD se chiffrant à 7,50 millions d'UC (ce qui représente 83,2 % du financement total) ; ii) par une contribution en nature du gouvernement, à hauteur de 0,95 million d'UC (10,6 % du total) ; iii) par une contribution en nature et des fonds de contrepartie se chiffrant à 0,15 million d'UC (1,6 %) ; et iv) par un financement parallèle du Programme d'investissement renforcé des petits exploitants en élevage (E-SLIP), de 0,42 million d'UC (4,6 % du total) mobilisé auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA). Le projet sera exécuté sur une période de trois ans. Le ministère de la Pêche et de l'Élevage (MFL) fera office d'agence d'exécution du projet, dont les activités seront coordonnées par la même équipe restreinte qui s'est occupée de la coordination de l'ancien Projet d'appui aux infrastructures d'élevage (LISP). Cette équipe parachèvera le recrutement du personnel essentiel appelé à travailler à la cellule de coordination du SLIMP, dont la structure sera aussi légère.

1.3 Le projet devrait bénéficier directement à 248 groupes d'éleveurs inscrits totalisant plus de 100 000 ménages qui ont le statut de membres à part entière (dont 33 600 ménages dirigés par une femme). De plus, 90 000 ménages d'éleveurs de bétail dans les districts participants bénéficieront indirectement de l'amélioration des infrastructures et des services d'élevage. Environ 800 000 personnes, dont 400 000 femmes et 70 000 jeunes, tireront profit indirectement d'une offre accrue de produits d'élevage de qualité. Le projet générera directement 120 emplois permanents, 18 000 emplois saisonniers, et 60 000 emplois saisonniers indirects tout au long de la chaîne de valeur de l'élevage. Près de 20 000 femmes âgées de 12 à 49 ans et quelque 12 000 enfants de moins de deux ans seront touchés par des interventions et des produits nutritionnels mis au point pour élargir l'accès des femmes en âge de procréer (y compris les adolescentes) et des enfants aux produits laitiers et à d'autres

produits carnés ayant une valeur nutritive. En outre, les activités de communication en faveur du changement social et comportemental (SBCC) menées aussi bien dans les communautés que dans les médias profiteront à nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles en Zambie.

1.4 Évaluation des besoins. Le projet est en phase avec la Vision nationale 2030 de la Zambie et avec le septième Plan national de développement (7NDP 2017-2021). En s'appuyant sur sa stratégie de diversification économique, l'administration zambienne a lancé un programme national visant à accélérer le développement du sous-secteur de l'élevage et à accroître sa contribution à l'économie nationale. Le sous-secteur de l'élevage est en effet une source importante de croissance économique, de création d'emplois et de génération de revenus pour les ménages, toutes choses qui concourent à la réduction de la pauvreté. Partant de ce principe, le gouvernement a sollicité un soutien financier de la Banque africaine de développement pour améliorer la gestion des infrastructures d'élevage mises en place à la faveur du LISP et du Programme d'investissement dans le secteur agricole (ASIP), tous les deux financés par la Banque. Le projet envisagé s'inscrit dans le droit fil : i) de la Stratégie décennale de la Banque (couvrant la période 2013-2022), qui privilégie la croissance inclusive et insiste sur des domaines d'intérêt particulier tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire ; ii) des cinq priorités institutionnelles de la Banque (les High 5), plus précisément des priorités intitulées « Nourrir l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines » ; et iii) du Document de stratégie pays (le DSP 2017-2021), singulièrement de son pilier 2 (*Appui au développement du secteur privé*) qui met en exergue les axes du secteur privé, le développement des entreprises et l'agriculture.

1.5 Valeur ajoutée de la Banque. La Banque possède une riche expérience du financement de projets phares dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures en Zambie comme dans d'autres pays membres régionaux (PMR). Son engagement de longue date dans le sous-secteur de l'élevage a permis à la Banque d'acquérir une solide expérience de la mise en place satisfaisante d'infrastructures rurales. Parmi les leçons tirées de l'engagement de la Banque dans le secteur agricole, particulièrement dans les projets de développement de l'élevage et des cultures, figure la nécessité de faire participer les bénéficiaires au choix des infrastructures et des sites, tout comme à la construction et à la gestion des infrastructures, la finalité étant d'accroître l'appropriation des projets et leur durabilité.

1.6 Gestion du savoir. Les connaissances accumulées au cours de l'exécution des projets antérieurs dans le domaine de l'agriculture ont été mises à profit lors de la conception de ce projet et seront utilisées dans le cadre de sa réalisation. Les connaissances qui seront générées lors de l'exécution de ce projet seront utiles lors de la conception et de la gestion de projets futurs axés sur le développement des infrastructures d'élevage, la transformation et la commercialisation de la production animale, la prise en compte de la problématique du genre, la gestion des changements climatiques et le renforcement des capacités. Le projet comporte de manière spécifique une sous-composante relative à la gestion du savoir d'une part, au suivi et à l'évaluation (S-E) d'autre part, et fournira ainsi des fenêtres d'opportunité pour la production et le traitement accrus des connaissances. Le savoir accumulé sera consigné dans des rapports de situation techniques trimestriels, dans le rapport de revue à mi-parcours (RMP), dans un rapport d'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires, et dans le rapport d'achèvement du projet.

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (MATRICE DU PROJET)

Pays et intitulé du projet : Zambie – Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage						
Objectif du projet : contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une utilisation plus durable des infrastructures d'élevage pour améliorer les revenus des ménages, tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle.						
CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		INDICATEUR (Y COMPRIS L'ISB)	RÉFÉRENCE	CIBLE		
IMPACT	1. Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les provinces qui participent au projet.	1. La réduction de la proportion (en pourcentage) de la population qui vit dans la pauvreté dans les provinces participant au projet.	<u>2019</u> 1. 70 %	<u>2025</u> 1. 60 %	L'enquête auprès des ménages menée par le Bureau central de la statistique (CSO).	
	2.1 Des revenus accrus pour les ménages d'éleveurs. 2.2 Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée pour les éleveurs.	2.1 Le revenu moyen des ménages (en USD, par an). 2.2.1 Le nombre moyen de mois par an au cours desquels le ménage s'est retrouvé en situation de pénurie alimentaire. 2.2.2 La proportion (le pourcentage) des enfants de 6 à 23 mois soumis à un régime alimentaire minimal acceptable dans la population cible.	2.1 500 USD 2.2.1 Cinq (5) mois 2.2.2 (40)	<u>2024</u> 2.1 1 500 USD 2.2.1 Deux (2) mois 2.2.2 (70 %)	L'enquête auprès des ménages menée par le CSO. Le rapport d'enquête démographique et sanitaire.	<u>Hypothèses</u> : • Un soutien continu des pouvoirs publics au sous-secteur de l'élevage. • Des prix de marché propices pour les produits d'élevage.
PRODUITS	3. Production et productivité de l'élevage résilientes aux changements climatiques et fondées sur les TAAT 3.1 Des terres de parcours améliorées. 3.2 La production des pâturages transposée à une plus grande échelle. 3.3 Des races d'animaux améliorées.	3.1.1 Le nombre des comités de gestion des terres de parcours communautaires établis. 3.1.2 Le poids total (en kilogrammes) des semences produites dans les terres de parcours qui ont été achetées et distribuées. 3.1.3 La superficie (en hectares) des terres de parcours améliorées (sursemmer les terres de parcours). 3.2.1 Le nombre de bénéficiaires de la production d'aires de pâturage recensés (cartographier et sélectionner). 3.2.2 Le poids total (en kilogrammes) des semences produites dans les pâturages qui ont été achetées et distribuées. 3.2.3 Les principaux éleveurs (formateurs) formés à la production et à l'utilisation d'aliments pour animaux, et ayant acquis des compétences en affaires. 3.3.1 Le nombre de i) bovins de boucherie et ii) de chèvres introduits et conservés dans le cheptel grâce à un dispositif de reconstitution du cheptel. 3.3.2 Le nombre de i) bovins de boucherie et ii) de chèvres introduits et conservés dans des centres d'élevage. 3.3.3 Le nombre de formateurs (principaux) d'éleveurs ou d'agriculteurs formés dans les industries animales.	<u>(2019)</u> 3.1.1 (0). 3.1.2 (0). 3.1.3 (0) 3.2.1 (0) 3.2.2 (0) 3.2.3 (0) 3.3.1 i) 0 ; et ii) 0. 3.3.2 i) 0 ; et ii) 0. 3.3.3 (0).	<u>(2022)</u> 3.1.1 (25, avec 50 % de femmes). 3.1.2 (1 500). 3.1.3 (3 000) 3.2.1 (1 000, à 50 % des femmes) 3.2.2 (1 000) 3.2.3 (100, à 50 % des femmes et des jeunes) 3.3.1 i) 70 ; et ii) 180. 3.3.2 i) 30 ; et ii) 60. 3.3.3 (100, à 50 % des femmes et des jeunes)	Le rapport annuel établi par le MFL. Le recensement du bétail effectué par le CSO. L'enquête auprès des ménages menée par le CSO. Les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet.	<u>Risque 1</u> : la faible population du bétail. <u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : le projet fera la promotion du programme de reconstitution du cheptel, mis en œuvre par le secteur privé et les communautés, et dont l'un des objectifs est de susciter un changement de mentalité chez les agriculteurs. <u>Risque 2</u> : des retards dans l'exécution du projet. <u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : un suivi régulier et étroit par le MFL et par la Banque.

Pays et intitulé du projet : Zambie – Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage

Objectif du projet : contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une utilisation plus durable des infrastructures d'élevage pour améliorer les revenus des ménages, tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		INDICATEUR (Y COMPRIS L'ISB)	RÉFÉRENCE	CIBLE		
3.4 Des produits laitiers améliorés (mis au point). 3.5 Une surveillance des maladies améliorée. 3.6 Une prise en charge des maladies renforcée.	3.3.4 Le nombre d'assistants à la vulgarisation des services d'élevage formés aux pratiques durables d'élevage.	3.3.4 (0)	3.3.4 (140, à 50 % des femmes et des jeunes)			
	3.4.1 Le nombre d'animaux laitiers introduits ou conservés dans le cheptel autour des trois centres de collecte de lait grâce au dispositif de reconstitution du cheptel.	3.4.1 (0)	3.4.1 (250)			
	3.4.2 Le nombre de techniciens formés à l'insémination artificielle (IA).	3.4.2 (0)	3.4.2 (20, à 50 % des femmes)			
	3.4.3 Le nombre de producteurs laitiers formés à la production et à l'utilisation durables du fourrage.	3.4.3 (0)	3.4.3 (180, à 50 % des femmes)			
	3.4.4 Le nombre de producteurs laitiers formés à la manipulation du lait (hygiène, traite, stockage, transport).	3.4.4 (0)	3.4.4 (180, à 50 % des femmes)			
	3.5.1 Le nombre de principaux agriculteurs formés à la reconnaissance des maladies et à l'établissement de rapports y afférents.	3.5.1 (0)	3.5.1 (260, à 50 % des femmes)			
	3.5.2 Le nombre de vulgarisateurs formés à la reconnaissance des maladies et à l'établissement de rapports y afférents.	3.5.2 (0)	3.5.2 (150, à 50 % des femmes)			
	3.5.3 Le nombre de cartes annuelles produites sur les maladies du bétail, liées au Centre national d'épidémiologie et d'information sur l'élevage (NALEIC).	3.5.3 (0)	3.5.3 (1)			
	3.6.1 Le nombre de plateformes d'information mises en place et axées sur la production animale, la santé animale et la commercialisation.	3.6.1 (0)	3.6.1 (1)			
	3.6.2 Le nombre de calendriers de lutte contre les maladies du bétail élaborés puis distribués aux principales parties prenantes, en particulier aux femmes et aux jeunes.	3.6.2 (0)	3.6.2 (15 000)			
	3.6.3 Le nombre d'assistants à la vulgarisation des services d'élevage formés aux pratiques durables susceptibles de contribuer à une meilleure santé animale.	3.6.3 (0)	3.6.3 (150, à 50 % des femmes)			
	4. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation					
4.1 Le développement des infrastructures amélioré.	4.1.1 Le nombre d'unités de centres de services aux éleveurs (CSE) de catégorie 1 + construites (les nouvelles unités, comprenant les logements à bas coût).	4.1.1 (0)	4.1.1 (14)			
	4.1.2 Le nombre d'unités de CSE de catégorie 1 existantes surclassées en CSE de catégorie	4.1.2 (15)	4.1.2 (15)			

Pays et intitulé du projet : Zambie – Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage

Objectif du projet : contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une utilisation plus durable des infrastructures d'élevage pour améliorer les revenus des ménages, tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		INDICATEUR (Y COMPRIS L'ISB)	RÉFÉRENCE	CIBLE		
4.2 La commercialisation, et l'utilisation des infrastructures améliorées. 4.3 Le marché de l'élevage développé.	+ construites (comprenant les cuves d'immersion et les logements à bas coût).	4.2.1 (0)	4.2.1 (6)			
	4.2.1 Le nombre de plans d'affaires et de programmes de promotion des investissements élaborés à l'intention d'investisseurs potentiels.	4.2.2 i) 0 ZMW ; et ii) 0.	4.2.2 i) 1 000 000 ZMW ; et ii) 50			
	4.2.2 Montant du fonds de contrepartie (ZMW) et nombre de partenaires du secteur privé bénéficiaires (province du Nord et Muchinga).	4.2.3 i) 0 ZMW ; et ii) 0.	4.2.3 i) 6 000 000 ZMW ; et ii) 100			
	4.2.3 Montant du fonds de contrepartie (ZMW) et nombre de bénéficiaires émergents du secteur privé (SAPZ).	4.2.4 (0)	4.2.4 (1)			
	4.2.4 Le nombre de spécialistes de la commercialisation (experts des PPP et des investissements) recrutés au titre de l'assistance technique.	4.3.1 (0)	4.3.1 (1)			
	4.3.1 Le nombre de systèmes (nationaux) d'information sur les ventes (MIS) établis et rendus opérationnels.					
5. Appui institutionnel et renforcement des capacités						
5.1 La gestion du projet – un projet géré de façon adéquate.	5.1.1 Le nombre de PCU établies à Kasama.	5.1.1 (0).	5.1.1 (1).			
	5.1.2 Le taux de décaissement (pourcentage moyen, par an).	5.1.2 (0 % ; 0 % ; et 0 %)	5.1.1 (55 % ; 25 % ; et 20 %)			
5.2 Des moyens d'action donnés aux femmes et aux jeunes.	5.2.1 Le nombre i) de groupes de femmes et ii) de groupes de jeunes pris en charge grâce au dispositif de formation au petit élevage (petits ruminants et volailles).	5.2.1 i) 0 ; et ii) 0	5.2.1 i) 20 ; et ii) 5			
	5.2.2 Le nombre i) de groupes de femmes et ii) de groupes de jeunes œuvrant pour l'ajout de valeur sur les cuirs et peaux et pour le développement de produits en cuir.	5.2.2 i) 0 ; et ii) 0	5.2.2 i) 4 ; et ii) 2			
	5.2.3 Le nombre de ménages soutenus à l'aide de solutions de cuisson propres utilisant des digesteurs de biogaz à petite échelle.	5.2.3 (0)	5.2.3 (8)			
	5.2.4 Le nombre i) de femmes et ii) de jeunes formés dans des domaines tels que la gouvernance, le genre, la dynamique de groupe et la gestion des pâturages.	5.2.4 i) 0 ; et ii) 0	5.2.4 i) 400 ; et ii) 100			
5.3 L'éducation en matière de nutrition renforcée.	5.3.1 Le nombre i) de femmes et ii) de jeunes engagés dans une production de bétail sensible sur le plan nutritionnel.	5.3.1 i) 0 ; et ii) 0	5.3.1 i) 1 200 ; et ii) 300			
		5.3.2 i) 0 ; ii) 0 ; et iii) 0	5.3.2 i) 428 ; ii) 20 ; et			

Pays et intitulé du projet : Zambie – Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage

Objectif du projet : contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une utilisation plus durable des infrastructures d'élevage pour améliorer les revenus des ménages, tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

CHAÎNE DE RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTÉNUATION
		INDICATEUR (Y COMPRIS L'ISB)	RÉFÉRENCE	CIBLE		
		5.3.2 Le nombre i) de campagnes de communication sociale et pour un changement de comportements menées en faveur de la nutrition, ii) de clubs de nutrition des filles, et iii) de groupes de femmes soutenus grâce à des activités génératrices de revenus sensibles sur le plan nutritionnel.		iii) 16.		
PRINCIPALES ACTIVITÉS	Composantes				Contributions	
	<p>Composante 1 – Production et productivité de l'élevage résilientes aux changements climatiques et fondées sur les technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT). Sous-composantes : 1.1 Amélioration des terres de parcours et des pâturages ; 1.2 Amélioration ou développement de races de bétail et de produits laitiers ; et 1.3 Prise en charge et surveillance des maladies. Coût de la composante 1 : 2 389 500 UC (26,5 %)</p> <p>Composante 2 – Développement des infrastructures, gestion et commercialisation. Sous-composantes : 2.1 Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures ; 2.2 Développement du marché du bétail; et 2.3 Promotion des investissements PPP (SAPZ). Coût de la composante 2 : 3 416 300 UC (37,9 %)</p> <p>Composante 3 – Appui institutionnel et renforcement des capacités. Sous-composantes : 3.1 Coordination du projet ; 3.2 Autonomisation des femmes et des jeunes, et éducation en matière de nutrition ; et 3.3 Gestion du savoir, suivi et évaluation. Coût de la composante 3 : 3 211 900 UC (35,6 %).</p>				<p>Coût du projet : 9 017 700 UC</p> <p>Prêt FAD : 7 500 000 UC (83,2 %) Prêt E-SLIP du FIDA : 416 600 UC (4,6 %). Gouvernement : 952 600 UC (10,6 %). Bénéficiaires : 148 500 UC (1,6 %).</p>	

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET²

N°	Description des activités	Année de Projet															
		Année 0				Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1	Signature et respect des conditions du prêt				■												
2	Lancement du projet/Activités préliminaires				■												
	Composante 1: Production et productivité de l'élevage résilient aux changements climatiques sur la base des TAAT					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
3	Amélioration des parcours et des pâturages					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4	Amélioration et développement des races de animales et des produits laitiers					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
5	Gestion et surveillance des maladies					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Composante 2: Développement, gestion des infrastructures et commercialisation					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
6	Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
7	Développement du marché du bétail					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
8	Promotion des investissements PPP (SAPZ)					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Composante 3: Appui institutionnel et renforcement des capacités					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
9	Coordination du projet					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
10	Autonomisation des femmes et des jeunes, et éducation en matière de nutrition					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
11	Gestion du savoir, suivi et évaluation					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
12	Banque: missions de supervision							■			■			■			■
13	Banque: missions au titre de la revue à mi-parcours												■				
14	Banque: missions au titre de l'achèvement du projet																■
15	Audit financier																■

Légende: T1 = premier trimestre (de janvier à mars); T2 = deuxième trimestre (Avril, mai, juin); T3 = troisième trimestre (Juillet, août, septembre) and T4 = quatrième trimestre (octobre, novembre, décembre)

² Ce calendrier d'exécution a un caractère général. Par conséquent, le calendrier de travail annuel détaillé sera élaboré avant le début de chaque année du projet.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA PROPOSITION D'OCTROYER UN PRÊT À LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE POUR FINANCER LE PROJET DE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES D'ÉLEVAGE

La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après sur la proposition d'octroyer à la République de la Zambie un prêt FAD d'un montant de **7 500 000 d'UC** sur les ressources de la Banque pour financer le Projet de gestion durable des infrastructures d'élevage dans ce pays.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1. La Vision nationale 2030 énonce clairement le programme de développement à moyen et long terme du gouvernement qui reflète la volonté de la Zambie de devenir un pays à revenu intermédiaire prospère d'ici à 2030. Le septième Plan national de développement, qui traduit en termes opérationnels la Vision 2030, vise à créer une économie diversifiée et résiliente dans la perspective d'une croissance et d'une transformation socio-économique durables tirées, entre autres, par l'agriculture, sur le thème « Accélérer les efforts de développement afin de concrétiser la Vision 2030, en ne laissant personne de côté ». Dans le secteur de l'agriculture, l'administration zambienne a élaboré une deuxième Politique nationale du secteur agricole (SNAP, 2016), qui définit un cadre et des orientations pour le développement de l'agriculture, y compris l'élevage et la pêche. La SNAP (2016) établit un champ d'action pour améliorer durablement la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier à l'échelle nationale, et contribuer fortement à la rentabilité des entreprises agricoles, la création d'emplois, l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et l'accroissement de la contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB). Le gouvernement a entamé la révision du Plan national d'investissement agricole (NAIP) dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). La Stratégie nationale de services de vulgarisation et de conseil agricoles (NAESS 2017-2020) définit les orientations relatives à la fourniture des services de vulgarisation et de conseils pluralistes afin d'accélérer la transformation agricole et contribuer à la réduction de la pauvreté. L'objectif de la NAESS (2017-2020) est de transformer l'agriculture à petite échelle en une agriculture durable, commerciale et rentable qui contribue à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des revenus des ménages. La NAESS reconnaît le rôle que le secteur privé et les acteurs non étatiques jouent en tant que fournisseurs de services de vulgarisation. L'un des principaux objectifs de l'administration zambienne reste d'encourager le secteur privé à investir dans le secteur de l'agriculture, comme cela est énoncé dans ses déclarations de politique majeures. Par conséquent, le SLIMP est en phase avec le 7NDP (2017-2021), la SNAP (2016) et la NAESS (2017-2020) de la Zambie. Le projet est également aligné sur les priorités d'adaptation édictées dans les contributions prévues déterminées au niveau national (NDC 2015).

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1. Le projet proposé est fondé sur le Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque pour la Zambie (2017-2021), qui met aussi l'accent sur le développement du secteur privé afin de soutenir l'industrialisation et la création d'emplois. Le DSP (2017-2021) repose sur deux piliers, à savoir : i) le pilier 1 (*Appui au développement de l'infrastructure*) qui soutient l'eau et l'assainissement, l'énergie et le transport, est aligné sur le domaine d'intérêt particulier de la Stratégie décennale de la Banque (2013-2022) relatif au développement des infrastructures ; et ii) le pilier 2 (*Appui au développement du secteur privé*) qui souligne les principaux domaines du secteur privé, notamment le développement des entreprises et l'agriculture. Le pilier 2 cadre

parfaitement avec les domaines d'intérêt particulier énoncés dans la Stratégie décennale (2013-2022), notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, et contribue à la mise en œuvre des High 5 de la Banque, et spécialement des priorités intitulées « Alimenter l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ». Le SLIMP est en harmonie avec le pilier 2 du DSP (2017-2021), la stratégie « Nourrir l'Afrique : Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025) », le Plan d'action sur les changements climatiques, et la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre.

1.2.2. Les indicateurs socio-économiques comparatifs de la Zambie sont présentés à l'annexe 1. En juin 2019, le portefeuille actif de la Banque en Zambie comprenait 22 opérations, d'une valeur totale de 753,75 millions d'UC. Le portefeuille comptait 18 opérations du secteur public et quatre opérations du secteur privé, évaluées à 647,4 millions d'UC (81 % de la valeur totale) et à 106,35 millions d'UC (19 %), respectivement. L'âge moyen des projets était de 3,85 ans, et le taux de décaissement général était de 32,08 %. En 2019, grâce à la présence des partenaires d'exécution dans le pays et à la facilité d'accès à ces partenaires, le taux de soumission à temps des rapports d'audit est passé à 100 % et le nombre de projets à risque a été réduit à néant. Pour le secteur de l'agriculture, aucun retard n'a été enregistré dans l'élaboration des rapports d'achèvement de projet (RAP) pour les projets clôturés. Le portefeuille actif ne comportait aucune opération classée problématique ou potentiellement problématique. Les projets marqués d'un drapeau vert représentaient 78 % du total des projets, ceux marqués d'un drapeau jaune représentaient 13 % du portefeuille, contre 9 % pour les projets marqués d'un drapeau rouge. Selon la RMP combinée à la RPPP du DSP effectuées en avril 2019, la performance globale du portefeuille de la Banque reste satisfaisante, avec une note totale moyenne de 3 sur une échelle comprise entre 1 et 4.

1.2.3. Les principaux problèmes ayant entravé la mise en œuvre et la performance du portefeuille sont : i) la lenteur du processus de passation des marchés, découlant du non-respect des plans de passation des marchés ; ii) la gestion approximative des contrats à cause de la supervision inappropriée des entrepreneurs ou des consultants ; iii) le faible niveau de décaissement dû à une conformité médiocre avec les politiques et procédures de la Banque relatives aux dépenses éligibles, et une justification tardive des dépenses ; iv) les retards dans le décaissement des fonds de contrepartie ; v) la faible fréquence des réunions du Comité de pilotage du projet ; et vi) le respect inconsistant du plan de travail et du budget annuels. Le Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP) 2019 a été élaboré afin d'améliorer le portefeuille en insistant sur le dialogue structuré entre le gouvernement et la Banque, les cliniques fiduciaires, les formations ciblées, le suivi du portefeuille, et l'appui technique fourni par les chefs de projet. Les expériences acquises dans la mise en œuvre du portefeuille et les leçons utiles tirées du LISP, de l'ASIP, du Projet de relèvement de la productivité et du marché agricoles (APMEP), et du Projet d'irrigation de petites exploitations agricoles (SIP) ont été prises en compte dans la conception du SLIMP. La conception du LISP (2014-2019) et de l'ASIP (1996-2008) a porté essentiellement sur le développement des infrastructures d'élevage, qui ont été ciblées par le SLIMP, en vue de la durabilité. L'annexe 2 présente le portefeuille actif de la Banque en Zambie. La demande officielle du gouvernement relative à ce projet figure à l'annexe 3.

1.3. Coordination des interventions des bailleurs de fonds

1.3.1. Même si la Stratégie d'aide conjointe (SAC 2011-2015) a expiré en 2015, elle demeure le principal instrument de coordination de l'aide pour les activités des partenaires à la coopération. Malgré les encouragements du Gouvernement aux PC, la mise à jour de la stratégie d'assistance conjointe (2017-2021) reste au point mort. La stratégie définit le soutien des PC aux Plans de Développement Nationaux (PND), fournit le cadrage à moyen terme pour atteindre les objectifs et aligne le développement sur la stratégie et la politique nationale de l'aide aussi bien que sur la

Vision 2030 et les PND. La configuration de haut niveau de l'aide est bien structurée et institutionnalisée à travers le groupe des PC mené par une Troïka qui tient des réunions mensuelles avec le Secrétaire au Trésor, le Secrétaire permanent du Plan national et leurs équipes techniques. En outre, les groupes de travail sectoriels conjoints se réunissent régulièrement pour offrir une plate-forme de dialogue politique. La Banque est active au sein du groupe CP, participe également aux différents groupes de travail sectoriels et a assumé la présidence des groupes de travail suivants: transports (de 2014 à 2019), secteur agricole (2013), eau et assainissement (2012; 2015, 2017 et 2018) et suivi et statistiques (2014) et 2015). Le groupe de travail du secteur agricole est actuellement présidé par le FIDA et comprend la BAD, la FAO, la JICA, la Banque mondiale, le PAM, le FIDA et l'USAID. A la suite de l'approbation du projet de renforcement des capacités de gestion économique et des finances publiques (CEPFEM), la Banque est un membre essentiel du groupe PFM. L'aide au développement accordée à la Zambie par les donateurs bilatéraux traditionnels a baissé depuis 2016 et les principaux partenaires bilatéraux tels que la Norvège, la Suède et la Finlande ont réduit leur soutien direct à l'agriculture. D'un autre côté, les partenaires au développement émergents, la Chine et l'Afrique du Sud (DBSA) accordent un soutien croissant au secteur agricole. La contribution des donateurs au budget de l'agriculture était d'environ 24,5% pour l'exercice 2018, avec un portefeuille actif totalisant 104 millions d'UC. Le soutien fourni par les partenaires à la coopération en 2018 est résumé au tableau 1.1, et les projets associés au secteur agricole sont présentés à l'annexe 4.

Tableau 1.1 Soutien des bailleurs de fonds en faveur de l'agriculture (2018)

	Secteur ou sous-secteur*	Taille			
		PIB	Exportations	Main-d'œuvre	
	Agriculture (y compris la pêche et la foresterie)	21	20	67	
Intervenants – Dépenses publiques annuelles (moyennes) : budget 2018					
	Gouvernement	Bailleurs de fonds	BAD : 23,4 %	FAO : 0,1 %	Finlande : 3,4 %
Millions d'UC	424,0 millions d'UC	104,0 millions d'UC	BM : 34,3 %	JICA : 2,4 %	USAID : 7,9 %
%	75,5 %	24,5 %	UE : 4,7 %	PAM : 3,3 %	Norvège : 1,0 %
			DFID : 2,1 %	FIDA : 17,4 %	
Niveau de coordination des bailleurs de fonds					
	Existence de groupes de travail thématiques (ce secteur ou sous-secteur)			[O]	
	Existence de mécanismes de SWAP ou d'approches sectorielles intégrées			[N]	
	Participation de la BAD à la coordination des bailleurs de fonds			[M]	

Légende : L : chef. M : membre, mais non chef, N : pas de participation. O : oui. N : non

1.3.2. Le Programme national de développement de l'élevage (NLDP) mis en œuvre par le gouvernement est coordonné avec l'appui de divers partenaires à la coopération qui en financent différents aspects ou des zones géographiques spécifiques. La Banque mondiale intervient dans les provinces du Sud, du Centre et de l'Est, en se concentrant sur les infrastructures et la lutte contre les maladies. L'intervention du FIDA porte sur la lutte contre les maladies du bétail à travers le pays. L'Union européenne appuie le renforcement des capacités institutionnelles au sein du ministère de l'Agriculture et du MFL. Les activités récentes de la BAD, dans le sous-secteur de l'élevage, ont été axées sur le développement des infrastructures de production, de commercialisation et de lutte contre les maladies dans les provinces du Nord et de Muchinga.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectifs et composantes du projet

2.1.1 L'objectif du sous-secteur est de transformer l'élevage de bétail à petite échelle en des chaînes de valeur commerciales durables susceptibles de contribuer à la génération de revenus, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Le SLIMP vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par le renforcement de l'utilisation durable des infrastructures d'élevage en vue d'assurer l'amélioration de la production et la productivité des petits éleveurs, ainsi que la commercialisation et le renforcement des capacités institutionnelles. Le projet permettra d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Les résultats du projet sont : i) l'augmentation des revenus des petits éleveurs, notamment les entrepreneurs ; et ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire par l'autonomisation des associations d'éleveurs en leur donnant la possibilité d'accéder aux services des secteurs public et privé. Le projet contribuera aussi au renforcement de la gestion des infrastructures d'élevage, à l'ajout de valeur et à l'amélioration de l'intégration du secteur privé.

2.1.2 Le projet comporte les trois (3) composantes suivantes : a) **Composante 1. Production et productivité de l'élevage résilientes aux changements climatiques et fondées sur les technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT)**, comprenant 3 sous-composantes (1.1. Amélioration des terres de parcours et des pâturages, 1.2. Amélioration ou développement de races de bétail et de produits laitiers, et 1.3. Prise en charge et surveillance des maladies) ; b) **Composante 2. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation**, constituée de 2 sous-composantes (2.1. Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures, 2.2 Développement du marché du bétail, et 2.3 Promotion des investissements PPP (SAPZ) ; et c) **Composante 3. Appui institutionnel et renforcement des capacités**, comprenant trois sous-composantes (3.1. Coordination du projet, 3.2. Autonomisation des femmes et des jeunes, et éducation en matière de nutrition, et 3.3. Gestion du savoir, suivi et évaluation). Les composantes, les sous-composantes et les activités associées du projet sont présentées au tableau 2.1 ci-dessous, et à l'annexe 5 du présent rapport. L'état de préparation des travaux de génie civil (infrastructures) est présenté à l'annexe 5b. La description des composantes, des sous-composantes et des activités figure dans le volume II du rapport d'évaluation du projet. Aucune étude de faisabilité n'est requise puisque les détails techniques sont déjà disponibles, en se basant sur les données et connaissances produites au cours de l'exécution du LISP et l'ASIP financés par la Banque. Pour les nouveaux travaux de génie civil (infrastructures d'élevage standard), ce projet utilisera les conceptions et dessins détaillés, les documents d'appel d'offres et les devis quantitatifs du LISP. Les rapports d'achèvement de projet du MISP et de l'ASIP ont fait état de progrès satisfaisants dans la réalisation de la plupart des produits. Toutefois, les RAP soulignent que les infrastructures majeures telles que les centres de services aux éleveurs de catégorie 3, les centres de commercialisation du bétail, les installations d'abattage et les centres de transformation du lait n'ont pas été utilisés de façon optimale en raison des faibles systèmes de gestion institutionnels actuels. Ce projet abordera la gestion insuffisante des infrastructures. La conception du projet a inclus également l'autonomisation des jeunes et des femmes, les activités liées au programme TAAT, et les technologies intelligentes face au climat.

Tableau 2.1. Description des composantes et sous-composantes du projet
(Remarque : les principales activités associées sont présentées à l'annexe 5)

N°	Intitulé de la composante	Coût (en UC)	Intitulé de la sous-composante et coût (en UC et %)
1	Composante 1. Production et productivité de l'élevage résilientes aux changements climatiques et fondées sur les TAAT	2 389 500 (26,5 %)	Sous-composante 1.1. Amélioration des terres de parcours et des pâturages. Coût : 494 200 UC (5,5 %). Sous-composante 1.2. Amélioration ou développement de races de bétail et de produits laitiers. Coût : 1 576 400 UC (17,5 %). Sous-composante 1.3. Prise en charge et surveillance des maladies. Coût : 318 900 UC (3,5 %).
2	Composante 2. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation	3 416 300 (37,9 %)	Sous-composante 2.1. Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures ³ . Coût : 1 270 600 UC (14,1 %). Sous-composante 2.2. Développement du marché du bétail. Coût : 331 300 UC (3,7 %). Sous-composante 2.3. Promotion des investissements PPP/SAPZ. Coût : 1 814 400 UC (20,1 %).
3	Composante ^o 3. Appui institutionnel et renforcement des capacités	3 211 900 (35,6 %)	Sous-composante 3.1. Coordination du projet. Coût : 728 600 UC (8,1 %). Sous-composante 3.2. Autonomisation des femmes et jeunes, et éducation en matière de nutrition. Coût : 1 272 800 UC (14,1 %). Sous-composante 3.3. Gestion du savoir, suivi et évaluation. Coût : 1 210 500 UC (13,4 %).
Total		9 017 700	

2.1.3 Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine (TAAT) – Élevage. La contribution du programme TAAT au projet portera essentiellement sur le déploiement de technologies appropriées prêtes à l'emploi. Pour mettre en œuvre la composante 1, le projet sera en adéquation avec le programme TAAT qui est une plateforme de technologies, de financement et de partenariats mise en place dans le cadre de la priorité « Nourrir l'Afrique » de la Banque. Les objectifs spécifiques du programme TAAT-Élevage sont les suivants : a) améliorer la production et la productivité animales grâce à l'identification et au déploiement de technologies appropriées ; et b) mener des campagnes de vulgarisation sur la production et la productivité animale, au moyen des infrastructures régionales de diffusion de technologies, notamment les centres d'excellence du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles, le secteur privé et les partenaires à la coopération.

2.1.4 Participation du secteur privé. Conformément au septième Plan national d'adaptation (2016) et à la loi de 2018 sur le partenariat public-privé (PPP), la promotion des investissements du secteur privé en vue d'améliorer la rentabilité du secteur agricole demeure une priorité absolue du gouvernement. Ce projet donne la possibilité i) de commercialiser et de gérer conjointement les infrastructures d'élevage publiques complexes grâce aux PPP avec le secteur privé ; et ii) de faire participer le secteur privé à la gestion des infrastructures d'élevage sur la base du recouvrement des coûts par les modèles de PPP, conformément à la politique de PPP de la Zambie. En vertu de la politique et de la stratégie en matière de partenariats public-privé, l'administration zambienne envisage d'étendre les partenariats avec le secteur privé dans la prestation des services

³ La liste des infrastructures du LISP et de l'ASIP figure à l'annexe 4.

socio-économiques. Les PPP devraient faire partie intégrante de la stratégie globale du gouvernement pour la fourniture des services sociaux publics et le développement des infrastructures d'élevage. Le choix du mécanisme de PPP pour une infrastructure d'élevage particulière dépendra des politiques du gouvernement et l'optimisation des ressources découlant d'un tel mécanisme, qui inclura les contrats de services, les contrats de gestion et les baux. Le pilier 2 (Appui au développement du secteur privé) du DSP (2017-2021) de la Banque souligne l'appui aux principaux domaines d'intérêt du secteur privé, au développement des entreprises et à l'agriculture. La Stratégie de développement du secteur privé et la politique de la Banque pour le développement du secteur privé reposent sur trois piliers, à savoir : i) l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires ; ii) le renforcement des infrastructures sociales et économiques ; et iii) le développement des entreprises. Le projet prévoit des fonds jumelés pour stimuler les investissements du secteur privé et réduire le coût initial des investissements dans le développement des chaînes de valeur de l'élevage. Au cours de l'évaluation, la Banque a pris langue avec des entreprises agroalimentaires membres du Syndicat national des agriculteurs de Zambie (ZNFU) afin d'explorer les possibilités de partenariat, dans les projets existants et de la réserve.

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de rechange étudiées

Les solutions techniques retenues ont été incluses dans la conception du projet et les solutions de rechange envisagées sont présentées au tableau 2.2 ci-après.

Tableau 2.2: Solutions de rechange étudiées et motifs de leur rejet

Option	Brève description	Motif du rejet
Extension des infrastructures d'élevage à d'autres districts et provinces	Extension des infrastructures d'élevage vers les districts et provinces qui étaient ignorés dans le cadre du LISP, notamment la province de Luapula.	L'élargissement de la portée du projet, faute de régimes de gestion institutionnelle améliorés et durables ne permettrait pas d'optimiser les ressources. Cela mettrait trop de pression sur le Trésor public en ce qui concerne le coût d'exploitation.
Appui au secteur de l'élevage des petits ruminants dans tout le pays	Axer le projet sur le développement de la chaîne de valeur des petits ruminants dans tout le pays.	Cette option serait très onéreuse et nécessiterait plus de ressources pour mettre au point les systèmes d'appui.
Financement du projet comme une opération du secteur public.	Financer tout le projet comme une opération du secteur public sans partenariat avec le secteur privé.	L'enveloppe des ressources FAD est limitée et une approche prudente a été adoptée par le gouvernement zambien en vue de l'obtention de prêts non concessionnels. L'adoption d'un cadre de PPP devrait contribuer au renforcement des capacités de gestion des infrastructures et à l'injection accrue de capital par le secteur privé dans les infrastructures d'élevage.

2.3. Type de projet

Ce projet constitue un investissement autonome qui vise à promouvoir le développement durable de la chaîne de valeur de l'élevage en Zambie.

2.4. Coût du projet et modalités de financement

2.4.1 Le SLIMP s'inspire des projets LISP et ASIP (financés par la Banque, qui ont permis de développer diverses infrastructures d'élevage dans la zone du projet) et s'achève en décembre 2019. (Le coût du projet, qui est calculé en tenant compte des aléas physiques et de la provision pour hausse des prix, se situe autour de 9,02 millions d'UC. Le projet sera financé : i) par un prêt FAD se chiffrant à 7,50 millions d'UC (ce qui représente 83,2 % du financement total) ; ii) par une contribution en nature du gouvernement, à hauteur de 0,95 million d'UC (10,6 % du total) ; iii) par une contribution en nature et des fonds de contrepartie se chiffrant à 0,15 million d'UC (1,6 %) ; et iv) par un financement parallèle E-SLIP de 0,42 million d'UC (4,6 %) mobilisé auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA), figure à l'annexe 6. Il convient de relever que la contribution du GdZ, d'une valeur de 0,95 million d'UC, illustre à suffisance l'engagement de l'administration à exécuter le SLIMP. Cette contribution de l'État zambien est jugée suffisante compte tenu du nombre des différents projets de développement menés par le gouvernement et pour lesquels il a déjà versé soit les fonds de contrepartie soit l'intégralité du coût de développement.

2.4.2 Partenariat avec d'autres partenaires à la contribution. Sur la base des consultations avec le coordonnateur de l'E-SLIP au sein du FIDA, ledit programme permettra parallèlement d'acquérir des semences fourragères et du bétail pour la constitution et la reconstitution du cheptel, au titre de la sous-composante 1.1 (Amélioration de terres de parcours et de pâturages), de la sous-composante 1.2 (Amélioration des races de bétail) et de la sous-composante 1.3 (Amélioration ou développement de produits laitiers). Les activités financées par le programme E-SLIP seront supervisées par la cellule de coordination du SLIMP au regard de sa présence accrue sur le terrain, particulièrement dans les provinces. Le fardeau financier de l'E-SLIP se trouvera ainsi allégé pour ce qui concerne la supervision, car le SLIMP finance également des activités d'élevage similaires. Le partenariat avec l'E-SLIP contribuera au développement de synergies et créera une complémentarité, ce qui produira un impact accru dans la mesure où l'E-SLIP a déjà mobilisé les petits exploitants agricoles dans des groupes commerciaux. Les activités de l'E-SLIP feront l'objet d'un rapport séparé, qui portera essentiellement sur les progrès physiques et financiers réalisés. Le SLIMP complètera en outre les activités du CRLMP qui bénéficient du financement du FEM.

2.4.3 Les coûts du projet sont présentés par composante, source de financement, catégorie de dépenses sont présentés dans les tableaux 2.3 à 2.6, tout comme le calendrier du projet par composante. Le montant du prêt FAD par catégorie de dépenses (*pour l'Accord de prêt et la Lettre de décaissement*) figure à l'annexe 7. Les tableaux de coûts détaillés sont présentés à l'annexe technique B 2 du volume II du rapport d'évaluation du projet.

Tableau 2.3: Coûts estimatifs du projet par composante (en milliers de ZMW et d'UC)

Intitulé de la composante	(en milliers de ZMW)			(en milliers d'UC)			Pourcentage des dépenses en devises
	Dépenses en monnaie locale	Dépenses en devises	Total	Dépenses en monnaie locale	Dépenses en devises	Total	
1. Production et productivité animales résilientes aux changements climatiques axées sur les TAAT	28 974,0	11 710,0	40 684,0	1 642,1	663,7	2 305,8	29
2. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation	21 422,8	36 239,5	57 662,3	1 214,1	2 053,8	3 267,9	63
3. Appui institutionnel et renforcement des capacités institutionnelles.	33 102,0	21 206,2	54 308,2	2 339,5	738,3	3 077,8	39
Coût total de base	83 498,8	69 155,7	152 654,5	5 195,7	3 455,8	8 651,5	45
Aléas d'exécution	1 293,0	1 822,4	3 115,4	96,3	80,3	176,6	58
Provision pour hausse des prix	2 109,3	1 235,6	3 344,9	119,5	70,1	189,6	37
Coût total du projet	86 901,1	72 213,8	159 114,9	5 411,5	3 606,2	9 017,7	45

Tableau 2.4. Sources de financement (en milliers d'UC)

Source de financement	Montant total (en milliers d'UC) et contribution en pourcentage (%)					
	Devises		Monnaie locale (hors taxes)		Total	
	En milliers d'UC	%	En milliers d'UC	%	En milliers d'UC	%
Prêt FAD	3 189,6	88,5	4 310,4	79,7	7 500,0	83,2
Gouvernement	0	0	952,6	17,6	952,6	10,6
Bénéficiaires	0	0	148,5	2,7	148,5	1,6
Prêt E-SLIP du FIDA	416,6	11,5	0	0	416,6	4,6
Total	3 606,2	40,0	5 411,5	60,0	9 017,7	100,0

Tableau 2.5. Coût du projet par catégorie de dépenses (en milliers d'UC)

Catégorie de dépenses	Montant (en milliers d'UC)			% dépenses en devises
	Dépenses en devises	Dépenses en monnaie locale	Total	
A. Coûts d'investissement				
1. BIENS				
Véhicules	156,5	0	156,5	100
Équipements (y compris les animaux)	691,2	926,6	1 617,8	43
Fonds de contrepartie	56,7	0	56,7	100
Total partiel	904,4	926,6	1 831,0	49
2. TRAVAUX				
Développement des infrastructures (N&M)	866,8	88,4	955,2	91
Réhabilitation des infrastructures de la province de l'Est	104,3	6,8	111,1	94
Total partiel	971,1	95,2	1 066,3	91
3. SERVICES				

Catégorie de dépenses	Montant (en milliers d'UC)			% dépenses en devises
	Dépenses en devises	Dépenses en monnaie locale	Total	
Formation-Assistance technique et S-E	108,8	1 271,2	1 380,0	8
Audit financier	10,2	-	10,2	100
Audit de la passation des marchés	3,4	-	3,4	100
Autonomisation des jeunes et des femmes	502,7	341,7	844,4	60
Promotion des investissements PPP/SAPZ	955,2	649,5	1 604,7	60
Total partiel	1 580,3	2 262,4	3 842,7	41
Coût d'investissement total	3 455,8	3 284,2	6 740,0	51
B. Dépenses de fonctionnement				
1. COÛTS D'EXPLOITATION				
Personnel (fonctionnaires/NBF)	-	624,7	624,7	-
Personnel (personnel de la PCU/Prêt FAD)	-	463,5	463,5	100
Allocation journalière de subsistance et indemnité de repas	-	699,8	699,8	-
Exploitation et maintenance	-	123,5	123,5	-
Total partiel	-	1 911,5	1 911,5	24
Dépenses de fonctionnement totales	-	1 911,5	1 911,5	24
Coût de base total	3 455,8	5 195,7	8 651,5	45
Aléas d'exécution	80,3	96,3	176,6	58
Provision pour hausse des prix	70,1	119,5	189,6	37
Coût total du projet	3 606,2	5 411,5	9 017,7	45

Tableau 2.6. Calendrier des dépenses par composante (montants en milliers d'UC)

Description de la composante	Montant (en milliers d'UC)			
	PY1	PY2	PY3	Total
1. Production et productivité de l'élevage résilientes aux changements climatiques et fondées sur les TAAT	1 621,8	416,2	267,7	2 305,7
2. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation.	2 240,0	665,6	362,4	3 268,0
3. Appui institutionnel et renforcement des capacités.	1 289,0	1 010,3	778,5	3 077,8
Coût total de base	5 150,8	2 092,1	1 408,6	8 651,5
Aléas d'exécution	121,1	34,6	20,9	176,6
Provision pour hausse des prix	52,7	64,3	72,6	189,6
Coût total du projet	5 324,6	2 191,0	1 502,1	9 017,7

2.5. Zone et population cibles du projet

2.5.1. Zone du projet. Compte tenu du fait qu'il portera essentiellement sur la gestion des infrastructures d'élevage, le projet sera exécuté : a) dans les districts couverts par le LISP dans la province du Nord (plus précisément dans les districts de Senga, de Mungwi, de Lunte, de Mbala, de Mporokoso et de Kasama) ; dans la province de Muchinga (dans les districts de Lavushimanda, de Kanchibiya, de Nakonde, d'Isoka, de Mpika, de Chinsali, de Shiwang'andu et de Mafinga) ; et b) dans les districts couverts par l'ASIP dans la province de l'Est (les districts de Nyimba, de Petauke, de Katete, de Chipata et de Lundazi). On trouvera à l'annexe 8 la liste des provinces et districts participants, et des infrastructures associées.

2.5.2. Bénéficiaires du projet. Les districts participants comptent en tout près de 2 527 726 habitants, dont 50,6 % de femmes et 26,4 % de jeunes, répartis sur 233 300 ménages, dont 33 600 dirigés par des femmes. Les principaux bénéficiaires sont les éleveurs et les entrepreneurs opérant dans les districts ciblés, organisés principalement soit en groupes d'entreprises, soit en coopératives ou en associations. Dans le cadre des projets LISP et ASIP, diverses infrastructures d'élevage ont été construites dans des zones qui recèlent un cheptel relativement élevé et un potentiel de croissance. Le projet profitera directement à 248 groupes d'éleveurs inscrits totalisant plus de 100 000 ménages qui ont le statut de membres à part entière (dont 33 600 ménages dirigés par une femme). De même, 90 000 ménages d'éleveurs bénéficieront indirectement des infrastructures et services améliorés dans le domaine de l'élevage. Environ 800 000 personnes, dont 400 000 femmes et 70 000 jeunes, profiteront indirectement de la disponibilité accrue de produits d'élevage de qualité.

2.6. Processus participatif utilisé lors du choix, de la conception et de l'exécution du projet

En juin 2016, le gouvernement zambien a transmis à la Banque un énoncé de projet et le *rapport d'analyse des chaînes de valeur des petits ruminants* qui ont éclairé l'exercice d'identification et de préparation du projet. La mission de préparation du projet est descendue sur le terrain du 26 février 2018 au 13 mars 2018. Elle a été suivie d'une mission d'évaluation qui a été effectuée du 19 au 28 juin 2019. Au cours des missions de préparation et d'évaluation, la Banque et le gouvernement ont tenu des réunions de consultation avec les principales parties prenantes, notamment les petits éleveurs et nouveaux marchands de bétail. De plus, des ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes à Lusaka afin de discuter de la conception du projet et de choisir les districts participants. Des réunions distinctes ont été tenues avec les partenaires à la coopération, le secteur privé et de hauts fonctionnaires. Au niveau provincial, des réunions de consultation ont eu lieu avec les principales parties prenantes, à savoir le personnel des provinces et des districts, le secteur privé, des transformateurs de la production animale, des organisations non gouvernementales (ONG) et des petits agriculteurs. Compte tenu de la révision du montant du prêt FAD, un atelier pour parties prenantes a été organisé en juin 2019 à Lusaka afin de discuter de la réduction de l'envergure du projet. D'autres réunions se sont tenues avec l'équipe du FIDA pour l'E-SLIP, le secteur privé, les ONG, l'unité chargée des PPP et des hauts fonctionnaires. Les consultations devraient se poursuivre pendant la mise en œuvre des activités prévues, notamment le suivi et l'évaluation participatifs.

2.7. Expérience du Groupe de la Banque et leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La Banque a acquis de l'expérience dans le développement des infrastructures au cours des phases de conception et d'exécution des projets agricoles ci-après en Zambie : SIP, ASIP, LISP, CRLMP, CIDP, GAFSP-APMEP, Projet d'aménagement du lac Tanganyika (LTDP), et le Projet de promotion des entreprises aquacoles en Zambie (ZAEDP). Les principaux enseignements pris en compte pour le projet émanent du portefeuille du secteur agricole de la Banque. Ces leçons concernent les retards dans le démarrage, la lenteur du processus de passation des marchés, la faiblesse des systèmes de gestion financière et l'inefficacité des systèmes de suivi et d'évaluation. Les expériences engrangées lors de l'exécution et les leçons utiles tirées des projets LISP, ASIP, APMEP et SIP ont été intégrées à la conception du projet. Les projets LISP et ASIP comportaient plusieurs composantes du développement des infrastructures d'élevage, mais le manque d'implication du secteur privé et la médiocrité de la gestion institutionnelle durable ont grevé le budget destiné au coût opérationnel, ce qui pourrait entraîner la dégradation des infrastructures, faute de fonds opérationnels. Au nombre des enseignements tirés d'un projet d'élevage similaire financé par la Banque au Zimbabwe, figurent : i) la collaboration effective entre le secteur public et le secteur privé grâce à des plateformes infrasectorielles et nationales de

dialogue ; ii) des interventions stratégiques afin de favoriser la croissance du secteur privé ; iii) la formation des femmes et des jeunes dans le domaine de l'ajout de valeur et de la production de produits en cuir de qualité ; iv) la facilitation des relations de marché ; v) les liens en vue d'un appui financier et commercial au secteur privé ; et vi) la mise en œuvre par le secteur privé de certaines activités, le gouvernement jouant le rôle de supervision.

2.7.2 La Banque a collaboré étroitement avec le ministère de la Planification du Développement national afin d'organiser des ateliers trimestriels de revue du portefeuille avec les cellules de coordination du projet à partir desquels les matrices d'amélioration du portefeuille ont été élaborées et mises en œuvre. La Banque a aussi mis en place des cliniques de gestion de la passation des marchés et financière dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités. Les leçons apprises et les mesures prises au cours de la conception du projet sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

N°	Leçons tirées	Mesures intégrées dans la conception du projet
1.	Participation insuffisante du secteur privé dans la gestion et le développement des infrastructures entrave la durabilité.	Le MFL travaillera avec l'unité PPP pour encourager la participation du secteur privé dans la gestion et l'investissement dans les infrastructures publiques, et créer les entités de gestion.
2.	Le manque de schémas de construction au démarrage du projet a entraîné un retard d'exécution.	Les dessins de construction et les documents d'appel d'offres ont été établis dans le cadre du LISP et les structures standards sont disponibles auprès du gouvernement zambien.
3.	Le rôle joué par la cellule de coordination du projet dans l'accélération de l'exécution du projet après un retard de démarrage.	La capacité d'exécution du projet sera renforcée par le recrutement d'experts nationaux, qui feront partie de la PCU allégée.
4.	Une consultation insuffisante avec les parties prenantes dans le choix des sites a entraîné une mauvaise implantation des infrastructures.	Des consultations appropriées avec les principales parties prenantes, comme les petits agriculteurs, ont été organisées au cours des phases de préparation et d'évaluation du projet.
5.	Un système de suivi et d'évaluation peu fiable ayant entraîné une mauvaise évaluation des progrès enregistrés dans l'exécution.	Des activités de suivi et d'évaluation, soutenues par des allocations financières conséquentes, ont été incluses comme sous-composante dans la conception du projet.

2.8. Indicateurs de performance du projet

Le cadre logique axé sur les résultats du projet a prévu des indicateurs de résultats, de produits et d'impacts qui seront mesurés en utilisant le système de suivi et d'évaluation. Le taux d'exécution physique et financier des activités prévues, y compris les infrastructures, permettront de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif du projet. Le principal indicateur d'impact est la réduction de la proportion de la population des provinces participantes en proie à la pauvreté. Les principaux indicateurs de résultats sont : i) le revenu médian des ménages (en USD par an ; ii) le nombre de mois moyen par an au cours desquels le ménage se trouve en situation de pénurie alimentaire ; iii) la proportion (le pourcentage) des enfants de six à 23 mois, dans la population cible, qui reçoivent le minimum alimentaire acceptable.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

3.1.1. Le taux de rentabilité financière et économique (TRFE) a été calculé sur la base du fait que ce projet reposera sur les réalisations physiques du LISP et de l'ASIP, pour stimuler l'accroissement du taux de production, de productivité et de commercialisation des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles dans les zones du projet. Étant donné que le SLIMP s'appuiera sur les infrastructures du LISP, l'année de référence demeure 2010, alors que la contribution

additionnelle du SLIMP est estimée sur la base des options « avec » et « sans » le SLIMP à compter de 2019. Le taux de rentabilité interne financière (TRIF), le taux de rentabilité interne économique (TRIE) et la valeur actualisée nette (VAN) ont été calculés sur la base de l'hypothèse que, pour garantir le succès de l'industrie du bétail, il est nécessaire de prévoir d'autres mesures incitatives dans le cadre du SLIMP. Ces mesures sont les suivantes : i) les centres de services aux éleveurs communautaires, dotés d'installations telles que les cuves d'immersion, les vaporisateurs, les enclos d'attente pour la vaccination et d'autres services vétérinaires, sans oublier les infrastructures nécessaires pour alimenter et abreuver le bétail ; ii) les centres d'élevage et de reproduction, les services d'insémination artificielle et le programme de reconstitution du cheptel contribueront à augmenter la densité du bétail et le cheptel ; iii) les structures de commercialisation, les abattoirs encourageront les éleveurs à travers de bons prix, tandis que l'accessibilité réduira les coûts de transaction et incitera les commerçants à fournir à la fois des intrants et des produits d'élevage ; iv) les infrastructures attireront des opérateurs privés tels que les inspecteurs sanitaires et les agents vétérinaires, encourageant ainsi l'investissement dans le développement de l'élevage ; et vi) le renforcement des capacités des éleveurs leur donnera la possibilité d'élever des animaux sains et de faciliter la fourniture de services de vulgarisation.

3.1.2. La finalité du projet sera de réduire la mortalité du bétail et d'augmenter ainsi le cheptel, ce qui améliorera le taux de commercialisation en raison d'un meilleur accès aux marchés et des mesures incitatives. La hausse du taux de croissance du cheptel, induite par l'amélioration de l'alimentation et des races, permettra d'accroître le poids en carcasse et la production de viande. Le projet continuera à rechercher des contributions collaboratives d'institutions du CGIAR de bonne réputation afin de déployer la meilleure technologie disponible immédiatement, et il fournira un soutien technique facilité par le cadre de financement du programme TAAT. Les hypothèses clés qui sous-tendent le calcul du TRIE et le TRIF sont les suivantes : le taux de croissance annuel du cheptel sera de 6 % pour les bovins, 29 % pour les ovins et caprins, 12 % pour les porcins, 3 % pour les volailles et 30 % pour les produits laitiers. Le SLIMP devrait stimuler les taux de croissance plus élevés suivants : bovins (8 %), caprins et ovins (32 %), porcins (15 %), volailles (6 %) et produits laitiers (35 %). Les poids de vente moyens augmenteront également ainsi qu'il suit : 250 kg pour les bovins, 45 kg pour les ovins et caprins, 60 kg pour les porcins et 2 kg pour les volailles, alors que le taux de commercialisation augmentera de 15 % pour les bovins, de 40 % pour les caprins et ovins, de 60 % pour les porcins et de 70 % pour les volailles. Le projet devrait générer un certain nombre d'avantages indirects. L'amélioration de la productivité devrait entraîner des revenus supplémentaires pour les éleveurs bénéficiaires découlant de l'accroissement des ventes d'animaux vivants, de lait ou de viande. Selon des prévisions, le revenu annuel moyen induit des ménages passera de 500 USD à 1 500 USD. D'autres avantages économiques directs incluront l'accroissement de la fourniture des produits d'élevage de qualité et la hausse du nombre de demandes de services d'élevage adressées aux prestataires de services. Au nombre des avantages indirects figurent : i) le renforcement de la sécurité alimentaire parmi les éleveurs ; ii) l'augmentation des demandes des services d'élevage grâce à la rationalisation de la chaîne de valeur pour les prestataires de services, stimulant ainsi le développement de l'industrie animale et la création d'emplois ; iii) l'autonomisation des groupes d'éleveurs pour qu'ils soient capables de fournir des services appropriés. La valeur actuelle nette est 178 millions d'USD à 12 %. Pour l'analyse financière, les prix du marché ont été utilisés. Le TRIF est de 20 % et la VAN à 12 % est de 195,2 millions d'USD. Le résumé du TRIE et du TRIF est présenté ci-dessous et les détails figurent à l'annexe technique B7 du volume II du REP.

TRIF, VAN (scénario de référence) :	20 %, VAN (12 %) :	601,8 millions d'USD
TRIE, VAN (scénario de référence) :	22 %, VAN (12 %) :	209,8 millions d'USD

3.1.3. L'analyse de sensibilité a été effectuée en se fondant sur deux (2) hypothèses et les résultats sont les suivants : le TRIE est de 22 % et n'est pas très sensible au prix ni à l'évolution des coûts. Pour une hausse de prix de 10 %, le TRIE est de 23 % et de 18 % avec une hausse de 10 % des coûts du projet.

Description de l'élément	TRIF (%)	VAN financière à 12 % du coût du capital (en millions d'USD)
Chiffres de référence	20 %	601,8
Hypothèse 1 : hausse de 10 % du coût supplémentaire du projet	0 %	592,5
Hypothèse 2 : baisse de 10 % des revenus avec le projet	0 %	588

Description de l'élément	TRIE (%)	VAN économique à 12 % du coût du capital (en millions d'USD)
Chiffres de référence	22 %	209,8
Hypothèse 1 : hausse de 10 % des coûts du projet avec le projet	23 %	172
Hypothèse 2 : baisse de 10 % des revenus avec le projet	19 %	187

3.2. Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1. Environnement. Conformité aux sauvegardes environnementales et sociales. Le projet devrait avoir une multitude d'impacts environnementaux et sociaux positifs en raison de l'amélioration des pratiques agricoles, des revenus et de la nutrition. Les impacts environnementaux et sociaux négatifs devraient, quant à eux, être minimes et localisés. Conformément aux Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) de la Banque, ce projet est classé en catégorie 2 (classification validée le 20 août 2019) et nécessite l'élaboration d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). En Zambie, la loi de 2011 sur la gestion de l'environnement ne prévoit pas explicitement les évaluations qui s'avèrent nécessaires pour les activités liées au développement de l'élevage. Toutefois, lorsque l'appui à la chaîne de valeur de l'élevage implique la mise en place d'une infrastructure susceptible d'avoir des impacts spécifiques à un site, un dossier environnemental du projet est nécessaire. Avec l'appui de la Banque, le MFL a préparé le PGES dont le résumé devrait être publié sur le site Web de la Banque d'ici le 30 septembre 2019. Près de 86 500 UC ont été prélevées sur les ressources du prêt du FAD pour couvrir la conduite des activités du PGES, et s'ajoutent aux montants qui seront indiqués dans les devis quantitatifs des contrats de travaux de génie civil. La plupart des activités du CRLMP, financé par le FEM, visent à atténuer les effets négatifs sur l'environnement, de même que les changements climatiques.

3.2.2. Changements climatiques. Les changements climatiques font planer une menace pour la production animale à cause de l'impact potentiel que la variabilité des précipitations et les changements de la température moyenne et de la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère ont sur la qualité des aliments pour animaux et des fourrages, la mortalité animale et la reproduction, la disponibilité en eau et la prévalence des maladies (FAO, 2016). Les changements climatiques compromettent aussi directement la durabilité des infrastructures. Selon le Système de sauvegarde climatique de la Banque, le projet a été classé en catégorie 2 (classification validée le 5 juillet 2019) au terme du processus de sélection, ce qui indique qu'il pourrait être exposé aux aléas climatiques. Une revue des risques posés par les changements climatiques et des mesures d'adaptation s'avère donc nécessaire. Ainsi, l'évaluation des impacts des changements climatiques faisait partie intégrante du PGES. Les mesures visant à préparer les

agriculteurs à faire face aux changements climatiques sont articulées et adoptées dans le cadre du projet au sens large, notamment dans le PGES. Le projet élaborera des plans de mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des risques spécifiques aux districts, qui comprendront : i) l'utilisation de fourrage non sensible aux variations climatiques ; ii) l'amélioration des systèmes d'abreuvement existants ; ii) la diversification des races animales ; iii) l'amélioration des pratiques de lutte phytosanitaire et contre les maladies ; et iv) la promotion des systèmes d'alerte précoce pour améliorer la riposte. En vue de renforcer les capacités des éleveurs de bétail, le projet CRLMP complémentaire financé par le FEM encourage la production des races animales résistantes aux changements climatiques. Le CRLMP a également mis au point des modèles de gestion communautaire du bétail et des pâturages, et des techniques de gestion des pâturages, renforcé les capacités d'adaptation des communautés et des agriculteurs, et restauré les pâturages dégradés. Ce projet s'aligne sur les contributions prévues déterminées au niveau national (2015) de la Zambie, qui promeuvent des pratiques agricoles intelligentes face au climat et spécifiques à l'élevage par l'amélioration de la gestion des aliments pour animaux, de la santé animale et de la gestion des pâturages, et par l'adoption de races tolérantes à la sécheresse.

3.2.3. Régime foncier et accès à la terre. La terre est un facteur très important de la production animale. La Zambie a un système de propriété foncière à deux niveaux, composé de terres domaniales et de terres coutumières. La loi foncière de 1996 garantit aux femmes la possibilité d'accéder à la propriété foncière. Le droit coutumier s'applique sur 94 % du territoire. Le régime foncier coutumier ne prévoit pas l'inscription des droits de propriété, mais seulement la protection des droits d'usage et d'occupation. Dans la zone du projet, les terres sont sous la juridiction des chefs traditionnels. Dans le système coutumier, le régime foncier traditionnel permet aux personnes d'accéder à la terre par l'intermédiaire de leurs dirigeants traditionnels, et l'héritage foncier est régi par les coutumes et les normes traditionnelles. L'accès à la terre pour la production animale ne devrait pas constituer une contrainte majeure dans le cadre de ce projet.

3.2.4. Égalité entre les sexes. Les activités d'intégration de la dimension genre sont alignées sur le septième (7^e) Plan national de développement (2017-2021) de la Zambie, qui fait de l'égalité entre les sexes l'une des questions transversales du développement durable. Les femmes et les jeunes représenteront au moins 50 % des bénéficiaires, le but étant d'améliorer leur situation économique. Le projet contribuera à la hausse des revenus des ménages pour les femmes, les hommes et les jeunes. Le projet rentre ainsi dans la catégorie II, selon le système des marqueurs de genre. L'élevage, et plus particulièrement le petit élevage, a le potentiel de fournir des emplois décents aux femmes et d'améliorer les besoins nutritionnels des jeunes enfants. Les femmes vivant dans les zones du projet participent déjà à la production et à la vente à petite échelle de chèvres et de poulets, ainsi qu'à la commercialisation du lait dans les coopératives existantes. Ces femmes travaillent avec leurs maris (unités de production familiales) ou directement en tant que membres de clubs, d'associations et de coopératives de femmes. Le dispositif de reconstitution du cheptel mis en place dans le cadre du Projet d'appui aux infrastructures d'élevage a bénéficié à 1 208 personnes (dont 903 femmes, 180 jeunes et 125 hommes). Les bénéficiaires ont fait état d'une augmentation de leurs revenus et d'une amélioration de leurs moyens de subsistance grâce au projet. Celui-ci s'appuiera donc sur les résultats du LISP et développera la productivité et les compétences des femmes et des jeunes en matière agroalimentaire. Le projet soutiendra en outre le développement de la chaîne de valeur du cuir afin de créer des emplois pour les femmes et les jeunes et de leur offrir des opportunités d'affaires. On peut citer : a) *l'élargissement du dispositif de reconstitution du cheptel pour les petits animaux et les volailles à l'intention des femmes et des jeunes.* Il s'agira notamment : i) de la distribution de chèvres pour la production de viande et de lait ; ii) de la création ou du renforcement de coopératives d'élevage porcin pour les femmes et les jeunes ; iii) de la transformation et de la commercialisation de fromage de chèvre haut de gamme dans les unités de transformation du lait existant ; et iv) de la création et du renforcement

de coopératives de production et de commercialisation et des associations axées sur les petits ruminants et les volailles ; b) *la valorisation ou développement des produits en cuir*. Les possibilités de tannage du cuir sont limitées en Zambie et de grandes quantités de peaux mises au rebut. Le projet soutiendra : i) la formation ou le renforcement des capacités des coopératives et associations de transformation du cuir à la faveur des jeunes et des femmes ; ii) l'équipement d'un des centres de formation en matériel de transformation du cuir ; iii) la formation des femmes et des jeunes à la fabrication artisanale de produits en cuir de haute qualité ; et iv) la commercialisation de ces produits ; c) *la mise au point de modes de cuisson propres* (digesteurs de biogaz) pour les femmes à partir des déchets d'élevage ; et d) *les services de développement des entreprises* pour les femmes et les jeunes dans la chaîne de valeur de l'élevage, qui comprendront : i) la formation financière ; ii) la création de programmes d'épargne ; iii) la mise en place de services de développement des entreprises ; et iv) la création d'un fonds de roulement pour soutenir les entreprises émergentes. Même si les femmes et les jeunes participeront au projet et bénéficieront de toutes les activités prévues à ce titre, le total des fonds alloués à leurs principales activités spécifiques s'élève à environ 653 800 UC (ce qui équivaut à 13,3 % du prêt du FAD).

3.2.5. Social. Les problèmes sociaux comprennent la pauvreté élevée, le chômage, les niveaux d'analphabétisme et l'accès limité aux infrastructures d'élevage. L'impact social du projet devrait être positif dans la mesure où il améliorera les revenus des ménages et les moyens de subsistance des hommes, des femmes et des jeunes en zones rurales grâce à la production, la transformation et la commercialisation du bétail. Parmi les autres effets positifs, on peut citer : i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des ménages ; ii) le développement des compétences et la création d'emplois dans les zones rurales en faveur des hommes, des femmes et des jeunes ; iii) la réduction de l'exclusion sociale des femmes et des jeunes ; iv) la responsabilisation des femmes et des jeunes vivant en zone rurale ; et v) la valorisation économique des pâturages marginaux. L'intensification des activités économiques stimulera le développement local et générera des effets multiplicateurs positifs sur la stabilité sociale en retenant des jeunes dynamiques qui, autrement, auraient pu migrer vers les zones urbaines. L'élargissement de la participation des parties prenantes et des partenariats aux activités prévues renforcera la cohésion et la stabilité sociales, qui sont essentielles à une croissance inclusive et au développement rural.

3.2.6. Nutrition. Conformément au deuxième Programme des 1 000 premiers jours les plus décisifs, ce projet contribuera à réduire les retards de croissance en prévoyant des interventions nutritionnelles visant à promouvoir i) la diversification alimentaire et ii) la consommation d'aliments d'origine animale par 12 000 jeunes enfants de moins de deux ans et 20 000 femmes en âge de procréer (12-49 ans), dont des adolescentes, par la création de clubs axés sur la nutrition des filles. Les interventions nutritionnelles viseront : i) à recourir à une communication pour le changement social et comportemental sensible au genre ; ii) à réviser les livres de recettes afin de mieux adapter les recettes à la culture locale tout en se concentrant sur les aliments complémentaires pour enfants ; et iii) à créer des groupes d'activités génératrices de revenus axées sur la nutrition pour les femmes et les jeunes. Les activités prévues en matière de nutrition seront mises en œuvre par l'unité chargée des produits d'élevage au MFL, en collaboration avec la cellule de la nutrition au ministère de l'Agriculture, puisque le Plan stratégique national pour l'alimentation et la nutrition (2016-2020) classe le ministère de l'Agriculture et le MFL dans le même secteur. Au niveau national, le Groupe de travail technique sur la nutrition (NTWG) améliore l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des interventions nutritionnelles dans le secteur agricole, y compris les activités proposées au titre de ce projet. Au niveau du district, le comité de district de coordination de la nutrition (CCND) mettra en œuvre des interventions qui touchent tous les secteurs. Le projet facilitera également l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages et des communautés rurales touchés par la consommation de viande et de produits laitiers riches en protéines.

3.2.7. Croissance verte. Le projet contribuera à la croissance économique et au développement humain en maximisant l'efficacité de l'utilisation des ressources, en minimisant les déchets et la pollution, et en améliorant la résistance aux chocs liés au climat et à l'environnement. Croissance inclusive. Dans le contexte d'une croissance favorable aux pauvres, le projet favorisera une répartition équitable des ressources et la génération d'emplois pour les hommes, les femmes et les jeunes des zones rurales, le but étant d'améliorer les revenus de leurs ménages et de réduire la pauvreté. Le projet créera directement au moins 120 emplois permanents, 18 000 emplois saisonniers et 60 000 emplois saisonniers indirects le long de la chaîne de valeur des ruminants.

3.2.8. Valeur ajoutée. Le projet a adopté une approche de chaîne de valeur des produits de base qui rattache la production à la transformation et à la commercialisation et implique toutes les principales parties prenantes, en mettant l'accent sur la gestion des infrastructures et les liens avec le marché. Le projet améliorera la valeur ajoutée et la durée de vie des produits tout au long de la chaîne de valeur de l'élevage. Les principales activités porteront essentiellement sur la transformation à valeur ajoutée des produits de l'élevage disponibles et sur le développement de l'esprit d'entreprise grâce à des investissements dans des centres de collecte du lait et des abattoirs. Le projet améliorera la gestion efficace des abattoirs, des centres de collecte et de transformation du lait, ainsi que des installations communautaires de transformation des cuirs et des peaux pour les femmes et les groupes de jeunes, avec la participation active du secteur privé.

3.2.9. Réinstallation involontaire. Aucune réinstallation involontaire ou acquisition de terres ne sera envisagée lors de l'exécution du projet. Les activités du projet se dérouleront à l'intérieur des terres existantes qui ont déjà été délimitées et ne font l'objet d'aucun litige foncier connu.

IV. EXÉCUTION

4.1. Modalités d'exécution

4.1.1. Le ministère des Pêches et de l'Élevage sera l'organe d'exécution du projet, qui sera réalisé sur une période de trois ans par l'intermédiaire de la Direction du développement de l'élevage. Sur la base des expériences passées, les opérations quotidiennes du projet seront conduites par une cellule d'exécution du projet allégée, qui s'appuiera sur des structures décentralisées du MFL. La cellule d'exécution du projet (CEP) sera basée dans le district de Kasama, dans les bureaux qui ont hébergé le Projet d'appui aux infrastructures d'élevage. Le gouvernement a déjà affecté du personnel de l'ancienne CEP du LISP à l'exécution de ce projet, tout en finalisant le recrutement du personnel de la CEP qui sera responsable de la gestion quotidienne des activités du SLIMP. La cellule d'exécution du projet est composée du coordonnateur du projet, de l'expert du suivi et de l'évaluation, du comptable du projet, de spécialistes des achats, l'assistant administratif et les 2 chauffeurs, dont le poste sera pourvu par voie de concours. Tous les membres du personnel de la CEP recrutés seront titulaires de contrats de performance qui seront renouvelables sur une base annuelle en cas de prestation satisfaisante. L'État détachera des fonctionnaires au SLIMP, en particulier le spécialiste des achats, l'ingénieur de génie civil, les points focaux provinciaux, les points focaux provinciaux pour les questions de genre, et les comptables adjoints.

4.1.2. Le comité de pilotage du projet actuel mis sur pied pour le LISP continuera de superviser le projet et de surveiller la conformité avec les politiques et stratégies nationales du sous-secteur. Le comité de pilotage du projet se compose : 1) du Secrétaire permanent, issu du MFL, qui présidera le comité de pilotage ; 2) du Secrétaire permanent du ministère de la Planification du Développement national, qui assurera la coprésidence du comité de pilotage ; 3) du secrétaire général du ministère de l'Agriculture ; 4) du secrétaire général de la province du Nord ; 5) du

secrétaire général de la province de Muchinga ; 6) du secrétaire général de la province de l'Est ; 7) du représentant de l'Autorité zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) ; 8) d'un représentant du Syndicat national des agriculteurs de Zambie (ZNFU) ; et 9) d'un représentant de la National Union for Small-Scale Farmers of Zambia (NUSFZ). Le secrétaire du CPP sera le coordonnateur du projet. Le comité de pilotage du projet se réunira deux fois par an et, selon qu'il conviendra, pour : a) approuver le plan de travail et le budget annuels (AWP&B) ; et pour b) établir la politique générale et l'orientation stratégique du projet. Faisant fond sur les leçons tirées des projets précédents, dans certains cas, le CPP met beaucoup de temps à se réunir et à approuver le plan de travail et le budget de la première année. Sur cette base, si le plan de travail et le budget de l'exercice biennal ne sont pas approuvés par le CPP dans un délai de deux mois, le secrétaire général du MFL peut les approuver et les soumettre à la Banque pour traitement. Au niveau provincial, la responsabilité de l'exécution incombe au Bureau provincial de coordination des pêches et de l'élevage (PFLCO), qui orientera les points focaux provinciaux. Les PFP travailleront en étroite collaboration avec le PFLCO et le coordonnateur du projet et soumettra les bilans provinciaux et annuels, ainsi que les rapports d'avancement, au besoin. Le coordonnateur du projet rendra compte directement au directeur du développement de l'élevage (au siège du MFL) après une consultation approfondie des PFP et des PFLCO respectifs. Le Bureau régional de la Banque (RDGS) et le bureau national (COZM) appuieront le projet par des missions de supervision régulières, des réunions informelles et le traitement de tous les documents fiduciaires.

4.1.3. Modalités de passation des marchés. L'acquisition de tous les biens et travaux (y compris des services autres que la consultation), et des services de consultants financés par la Banque dans le cadre de ce projet se fera conformément à la *Politique de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* et à la *Méthodologie pour la mise en œuvre de la politique de passation de marchés de la BAD* (d'octobre 2015), et en application des dispositions énoncées dans l'Accord de financement. Plus précisément, la passation de marchés se fera comme suit :

- **Système de passation de marchés de l'Emprunteur (BPS).** La passation de marchés suivra les méthodes et procédures de passation de marchés spécifiques du BPS comprenant ses lois et règlements, conformément à la loi actuelle sur les marchés publics et aux règlements respectifs sur les marchés publics, au moyen des documents types d'appel d'offres nationaux ou d'autres documents d'invitation à soumissionner convenus lors des négociations du projet pour divers groupes d'opérations déterminés, et pour des seuils spécifiques convenus dans l'annexe « Passation des marchés » du volume II du REP.
- **Politique de passation de marchés et Méthodologie pour la mise en œuvre de la politique de passation de marchés de la BAD (BPM).** Les méthodes et procédures de passation de marchés spécifiques de la Banque, en utilisant les documents d'invitation à soumissionner (SSD) pertinents de la Banque, utilisables dans l'exécution des contrats pour lesquels le BPS ne s'applique pas à des transactions spécifiques ou à des groupes de transactions spécifiques, car le BPM a été jugé le mieux adapté à l'objectif.

4.1.4. **Risques liés à la passation de marchés et évaluation des capacités (PRCA).** L'évaluation des risques de passation de marchés aux niveaux national, sectoriel et du projet a été entreprise pour le projet, ainsi que celle de la capacité d'acquisition de l'organe d'exécution, et les résultats obtenus ont éclairé les décisions relatives aux méthodes d'acquisition utilisées pour des opérations spécifiques ou pour des groupes d'opérations similaires dans le cadre du projet. Des mesures d'atténuation des risques appropriées ont été incluses dans la conception du projet. L'adjudication anticipée sera appliquée afin d'atténuer les risques associés aux retards de démarrage et de réduire les délais associés au premier décaissement.

4.1.5. Modalités de gestion financière. Le risque résiduel global lié à la gestion financière du projet est jugé modéré. Il ressort d'une évaluation de la capacité de gestion financière du MFL que l'exécution du projet répond aux exigences minimales de la Banque. Le MFL possède une expérience dans la gestion de projets financés par des donateurs, notamment le LISP en cours financé par la Banque et le CRLMP financé par le FEM. La performance du MFL en matière de gestion financière des projets précédents et en cours financés par les bailleurs de fonds a généralement été satisfaisante. Comme c'est le cas pour les projets en cours financés par la Banque, un comptable de projet possédant l'expérience et les qualifications pertinentes et acceptables pour la Banque sera recruté afin d'assumer les fonctions de suivi du projet au quotidien. Le comptable du projet travaille sous la supervision du directeur financier du MFL. Les responsabilités globales en matière de gestion financière incombent au directeur financier du MFL. Le MFL utilise le SIGIF du gouvernement pour traiter et gérer les transactions liées au projet. Celui-ci continuera d'exploiter le SIGIF. Pour mieux adapter les rapports de financement de projet aux besoins de la Banque, il est possible de recourir à un système autonome ou à des feuilles de calcul. L'environnement de contrôle de la préparation, de l'approbation, de l'exécution, du suivi et de l'établissement des rapports budgétaires a été jugé approprié. La division du MFL chargée de l'audit interne inclura ce projet dans son programme de travail annuel. Le MFL justifie d'une expérience dans des décaissements liés aux projets financés par les partenaires à la coopération, notamment la Banque. À cet égard, la Banque utilisera les systèmes existants au sein du MFL pour assurer la gestion financière du projet, notamment pour la comptabilisation des ressources du projet et la présentation des rapports financiers requis. Conformément aux exigences de la Banque en matière d'établissement des rapports financiers et d'audit, l'équipe de projet devra préparer et soumettre à la Banque le rapport financier trimestriel intermédiaire au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. En outre, le projet devra préparer des états financiers annuels distincts du projet, qui constitueront le point de départ des vérifications d'usage à effectuer pour l'audit externe. Les détails figurent à l'annexe technique B4 du volume II du Rapport d'évaluation du projet.

4.1.6. Modalités relatives aux décaissements. Le flux de fonds destiné au financement du MFL (l'organe d'exécution) suit les procédures du Trésor national et les procédures d'appropriation, et le contrôle de l'utilisation des fonds devra généralement être adapté. La performance de l'organe d'exécution en matière de décaissement a été jugée satisfaisante dans l'ensemble. Le projet proposé emploiera les méthodes de décaissement de la Banque, notamment : i) le paiement direct ; ii) le compte spécial ; et iii) les méthodes de remboursement, conformément aux règles et procédures de la Banque énoncées dans le Manuel des décaissements. Le compte spécial est ouvert en devises et sur un compte local en kwachas à la Banque de Zambie. Afin de faciliter le paiement des dépenses de fonctionnement éligibles de petite taille mais récurrentes, un compte subsidiaire sera ouvert dans le district de Kasama et hébergera des fonds basés sur les flux de liquidités destinés aux activités prévues, extraits du plan de travail et budget annuels approuvés. Le compte spécial fera l'objet d'un monitoring régulier. Le directeur financier veillera à ce qu'il ne reste pas de fonds excédentaires ou inutilisés dans le compte subsidiaire, mais assurera la gestion de la trésorerie pour permettre la disponibilité des fonds afin de répondre aux besoins de financement à l'échelle provinciale. Sous la supervision directe du comptable principal de la

province, le comptable adjoint assurera le traitement en temps voulu de toutes les opérations (livre de caisse, pièces justificatives de paiement et rapprochements bancaires) relatives au compte subsidiaire et soumettra au comptable du projet des rapports mensuels sur toutes les dépenses encourues au cours du mois, pour consolidation dans les grands livres comptables de la CEP, ceci dans le but de faciliter le traitement rapide des rapports financiers trimestriels intermédiaires. Des copies des pièces justificatives des transactions doivent être conservées et classées au niveau provincial. Les transactions initiales doivent être soumises à la CEP, en même temps que les déclarations mensuelles. Le comptable du projet doit préparer les documents de paiement direct à soumettre à la Banque par l'intermédiaire du ministère des Finances. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, sera tenu de communiquer à la Banque les détails de tous les comptes bancaires, ainsi que les spécimens de signatures des signataires autorisés pour les demandes de retrait et les paiements directs.

4.1.7. Modalités de vérification externe. Conformément aux exigences de la Banque, le projet fera l'objet d'une vérification annuelle distincte, avec la participation du Bureau de l'auditeur général (OAG), conformément à son mandat. Les états financiers apurés, y compris l'opinion de l'auditeur et la lettre de recommandations, sont soumis à la Banque au plus tard six mois après la fin de chaque exercice financier. Si l'OAG décide d'impartir le service d'audit à un cabinet privé, le cabinet d'audit sera recruté selon les règles et procédures de la Banque, suivant la méthode de présélection et de sélection au moindre coût, et le coût de l'audit sera prélevé sur les ressources du prêt. L'audit financier sera effectué conformément au mandat de la Banque. Le MFL devrait donc informer l'OAG de la prise d'effet du projet afin de lui permettre de planifier la vérification en conséquence. Les modalités détaillées de l'audit figurent à l'annexe technique B.5 du volume II du rapport d'évaluation du projet.

4.2. Suivi

4.2.1. Grâce au suivi et à l'évaluation, la CEP, le MFL et les principales parties prenantes pourront suivre l'exécution du projet, à tous les niveaux, en utilisant les indicateurs et les objectifs présentés dans le cadre logique axé sur les résultats. L'expert des questions de suivi et d'évaluation de la CEP sera responsable de l'adaptation du système de suivi et d'évaluation existant du LISP, qui utilise une approche participative pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Le système de suivi et d'évaluation adapté sera mis à contribution pour suivre les progrès de l'exécution physique et financière tout en fournissant des informations sur l'impact du projet sur les bénéficiaires. Le Centre national d'épidémiologie et d'information sur l'élevage du Gouvernement a déjà mis en place le Système de gestion de l'information sur l'élevage (LIMS) qui couvre la santé animale, la production animale, la commercialisation et le commerce du bétail et des produits animaux. Le système de suivi et d'évaluation du projet sera relié au LIMS. Le SLIMP fournira des fonds pour faciliter la formation, la collecte et le traitement des données de suivi et d'évaluation.

4.2.2. Les activités du projet commenceront par la préparation du plan de travail et du budget annuel, sur la base de tableaux détaillés des coûts (annexe technique B.2 du volume II du REP), qui seront soumis au CPP pour approbation, avant transmission à la Banque. Au cours de la première année d'exécution du projet, l'équipe du projet mettra à jour l'ancien manuel d'exécution du LISP, qui traite de l'organisation, de l'exécution, des dispositions financières, tout comme des modalités de décaissement et de passation des marchés. L'atelier de lancement du projet sera organisé par le MFL dans le but de s'assurer que toutes les principales parties prenantes comprennent les composantes, les activités, les modalités d'exécution et les besoins du projet en matière d'établissement de rapports. L'expert des questions de suivi et d'évaluation à la CEP facilitera l'acquisition et le partage des connaissances, ainsi que la compilation des enseignements tirés. Un plan de suivi sera élaboré sur la base du cadre logique, et comportera des indicateurs

ventilés par sexe. Tous les organismes chargés d'effectuer les dépenses soumettront des rapports d'activité par l'intermédiaire de l'expert des questions de suivi et d'évaluation de la CEP, qui consolidera et compilera les rapports d'avancement trimestriels, suivant le format établi par la Banque. Tous les rapports d'avancement trimestriels seront examinés et approuvés par le Directeur du développement de l'élevage (du MFL) avant d'être soumis à la Banque, au plus tard 45 jours après la fin de la période considérée. La Banque suivra l'exécution du projet au moyen de missions de supervision régulières, au moins deux fois par année civile, afin d'évaluer les progrès accomplis et de surveiller les principaux indicateurs vérifiables. Le projet a fourni des fonds pour la revue à mi-parcours, le rapport d'achèvement du projet et les audits. Les principaux jalons et rapports de suivi et d'évaluation du projet sont présentés dans le tableau 4.2.

Tableau 4.2. Principaux jalons du projet

Échéance	Principaux jalons	Processus de suivi
Année 1	Mise à jour de l'ancien rapport de référence du LISP	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant
	Mise à jour du manuel d'exécution du projet	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant
Années 1 à 3	Exécution du projet et rapports	Bénéficiaires, CEP et MFL
	Passation des marchés (biens, travaux et services)	CEP et MFL
	Rapports d'audit financier	Consultant, OAG, CEP et MFL
	Rapports de vérification de la passation des marchés	Consultant, CEP et MFL
Année 2 (T1)	Rapport de revue à mi-parcours	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant
Année 3	Document de stratégie de sortie	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant
	Rapport d'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant
	Rapport d'achèvement de projet (RAP)	Bénéficiaires, MFL, CEP et consultant

4.3. Gouvernance

Le gouvernement a amélioré les principaux éléments des mesures de gouvernance comme la sécurité, l'État de droit, la qualité de la réglementation et l'efficacité des pouvoirs publics grâce à des réformes de la gestion des finances publiques, de la responsabilisation et de la transparence. La gouvernance devient de plus en plus essentielle au développement humain durable, car elle favorise la cohésion, l'intégration et le bien-être des Zambiens. Le rapport 2018 de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) a classé la Zambie en 18^e position (score : 56,2) sur 54 pays africains. Le rapport de l'IIAG met l'accent sur : a) la sécurité et l'État de droit ; b) la participation et les droits de l'homme ; c) les opportunités économiques durables ; et d) le développement humain. Pour ce qui est de la sécurité et la primauté du droit, la Zambie occupe la 12^e place (score : 64,9). Les détails sont les suivants : i) État de droit (11^e, score de 71,7) ; ii) Responsabilisation (18^e, score de 42,5) ; iii) Sécurité personnelle (27^e, score 49,8) ; et iv) Sûreté nationale (6^e, score de 95,7). Dans le même rapport, la Zambie était classée a) 19^e (score : 57,5) pour le critère « Participation et droits de l'homme » ; b) 23^e (score : 48,0) pour les « Possibilités économiques durables » ; et c) 21^e en « Développement humain » (score : 54,5). Toutefois, parmi les faiblesses persistantes, on peut citer une mauvaise gestion du budget, un faible respect des règles de contrôle interne, une mise en œuvre intempestive des recommandations d'audit, et des retards dans la passation des marchés publics. L'importance de la gouvernance est soulignée par son ajout en tant que sous-composante dans le cadre du Pilier II

du Document de stratégie-pays (2017-2021) de la Zambie. Le projet d'appui institutionnel financé par la Banque a été approuvé en 2019 pour résoudre certains problèmes liés à la gouvernance. Les mesures proposées en vue d'une mise en œuvre par le SLIMP comprennent : i) la fourniture d'un manuel de gestion financière pour orienter le personnel du projet ; ii) l'utilisation de l'audit interne du MFL pour identifier les problèmes liés aux transactions avant audit ; iii) la soumission en temps voulu des rapports d'audit ; iv) le recrutement de comptables qualifiés et expérimentés pour le projet ; et v) l'organisation régulière de stages et de formations à l'intention du personnel en charge de la gestion financière.

4.4. Durabilité

4.4.1. Le projet s'appuiera sur les principes de durabilité, étant adossé sur une approche participative utilisée au cours des étapes de préparation et d'évaluation. Il s'agit d'une étape importante pour garantir la pertinence des investissements réalisés et la mise en place des capacités institutionnelles au niveau des communautés. Le projet sera exécuté par l'entremise d'un système décentralisé au niveau des provinces et des districts, car il sera piloté par la communauté et promu par le gouvernement, afin d'assurer la pleine participation de la communauté sous la direction des autorités locales, ce qui permettra d'en améliorer la durabilité. Ce projet a privilégié le développement des capacités des bénéficiaires et le renforcement de leurs coopératives ou associations, de façon à ce que les interventions du projet soient considérées comme des entreprises et non comme des activités de subsistance. La durabilité du projet sera également assurée par l'implication proactive des bénéficiaires et du gouvernement dans le système participatif de suivi et d'évaluation afin de cultiver un sentiment d'appropriation et d'engagement. Par l'intermédiaire des groupes ou coopératives d'agriculteurs, les bénéficiaires seront mobilisés et formés pour assurer correctement l'entretien courant de l'infrastructure communautaire. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec des institutions aux vues similaires et axées sur les affaires, telles que Musika, pour renforcer les capacités commerciales des communautés. Le projet intégrera le PPP dans le développement de l'élevage en impliquant les communautés rurales, les acteurs des secteurs public et privé dans la gestion des infrastructures d'élevage et des services associés qui assureront la durabilité commerciale des infrastructures et des services publics liés à l'élevage. Les activités prévues fourniront un environnement propice à un engagement continu et durable après la clôture du projet.

4.4.2. Le processus de dialogue avec les communautés, qui sous-tend la gestion conjointe et l'investissement conjoint avec le secteur privé, est une initiative d'apprentissage essentielle pour la durabilité et une base de données utile pour d'autres interventions potentielles de développement prévues par le gouvernement. Les femmes et les jeunes pourront continuer à participer et à bénéficier équitablement de toutes les activités de développement de l'élevage en milieu rural grâce à la sensibilisation à la parité hommes-femmes et à la prise en compte des spécificités de chaque sexe dans les activités menées au niveau de la communauté et de l'administration locale. Sur la base des races ou des systèmes d'élevage, le projet mettra en œuvre un programme d'élevage basé sur l'approche de reconstitution du cheptel en tant qu'activité supplémentaire, en utilisant des espèces ou des races locales adaptées acquises auprès de centres d'élevage privés ou publics. Le programme de reconstitution du cheptel a été couronné de succès dans le cadre du programme LISP et aidera particulièrement les femmes et les jeunes à devenir propriétaires de petits ruminants (qu'il s'agisse d'ovins ou de caprins). L'agriculteur bénéficiaire versera un cofinancement de 25 % de la valeur d'un animal avant de le recevoir, ce qui favorisera la durabilité. Le renforcement des capacités du personnel et des bénéficiaires leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires, ce qui garantira la durabilité des activités prévues à la clôture du projet. Les impacts négatifs et localisés du projet sur l'environnement seront minimisés grâce à la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, des dispositions financières pertinentes ayant été prises.

4.5 Gestion des risques

Les risques potentiels identifiés comme une menace pour la bonne exécution du projet et les mesures d'atténuation sont indiqués dans le tableau 4.3.

Tableau 4.3. Risques potentiels et mesures d'atténuation

N°	Risques potentiels	Évaluation (élevé, moyen ou faible)	Mesures d'atténuation
1.	La faiblesse du cheptel entraînera une sous-utilisation des infrastructures d'élevage.	Moyen	Le projet encouragera un programme de repeuplement pour les communautés et le secteur privé, y compris le changement de mentalité des agriculteurs, par le biais i) de centres d'élevage, ii) d'un programme de reconstitution du cheptel, et iii) d'une localisation, conception et hiérarchisation stratégiques des infrastructures proposées pour le bétail afin d'assurer leur pertinence.
2.	Des retards dans l'exécution du projet.	Faible	Le suivi régulier et étroit par le MFL et la Banque.

4.6 Acquisition du savoir

4.6.1 Le projet devrait générer des connaissances considérables qui apporteront une valeur ajoutée à la conception et à la gestion globales d'interventions futures similaires. Les enseignements et les expériences générés par le SLIMP seront partagés au sein de la Banque et avec d'autres institutions dans des rapports d'avancement trimestriels, un rapport de revue à mi-parcours et un rapport d'achèvement du projet qui seront produits et distribués par la CEP, car ils feront partie intégrante des outils de transfert et de diffusion du savoir. Le projet encouragera la participation communautaire et la gestion des infrastructures d'élevage. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les organisations axées sur la parité hommes-femmes et les principales parties prenantes afin d'échanger des informations et du matériel d'apprentissage sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, en lien avec le développement de l'élevage. Le SLIMP se concentrera également sur le renforcement des capacités du personnel clé et des éleveurs (bénéficiaires) qui seront pleinement impliqués dans les activités prévues, en fonction des besoins de formation. Les discussions avec les bénéficiaires du projet constitueront une source précieuse de connaissances à saisir et à partager. Ces activités seront menées tout au long de la période d'exécution du projet et visent à améliorer le transfert de connaissances. Le SLIMP élaborera des messages techniques, des brochures et des manuels de formation sur la gestion durable de l'élevage à l'intention du personnel gouvernemental et des éleveurs (hommes, femmes et jeunes). Le projet facilitera des voyages d'étude et des visites d'échange entre les communautés d'éleveurs afin de partager les meilleures pratiques en matière de développement de l'élevage résilient, d'intégration des connaissances locales et de promotion des technologies d'adaptation aux changements climatiques. L'équipe du projet travaillera également avec les ONG et les organisations communautaires dans le but d'accroître leurs capacités et leurs connaissances afin qu'elles puissent continuer à mettre en œuvre des activités de développement durable de l'élevage.

4.6.2 Le projet contribuera au renforcement des connaissances à travers : i) le système de suivi et d'évaluation qui sera conçu pour générer des informations sur les réalisations, le financement du projet, les tendances de décaissement, les achats, les performances des entrepreneurs, la participation des bénéficiaires, les résultats et la durabilité du projet ; ii) les leçons tirées des rapports de mission de supervision, de la revue à mi-parcours et du RAP ; et iii) l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires et les ateliers finals avec les partenaires, lesquels fourniront des informations sur les principaux enseignements et expériences. En fonction des besoins, un support approprié (presse écrite et médias électroniques) et plusieurs canaux de communication (journaux, téléphone mobile-SMS et radio) seront utilisés pour améliorer la visibilité du projet. Le projet a prévu des réunions périodiques du personnel technique et d'autres parties prenantes du secteur de l'élevage, y compris les éleveurs, pour examiner conjointement les progrès dans l'exécution du projet, ce qui offrira de bonnes possibilités d'apprentissage.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LÉGALE

5.1. Instruments juridiques

5.1.1 Le projet sera financé au moyen d'un accord de prêt du FAD signé entre la République de Zambie (Emprunteur) et le Fonds africain de développement (le « Fonds »).

5.2. Conditions liées à l'intervention du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la satisfaction, par l'Emprunteur, des dispositions de la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque africaine de développement (entités souveraines).

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement. L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du prêt est subordonnée à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt.

5.2.3 Autres conditions. L'Emprunteur devra :

- a) soumettre au Fonds une demande de retrait avec un compte spécial libellé en dollars des États-Unis ouvert à la Banque de Zambie au nom du projet, pour le dépôt du produit du Prêt, et un compte correspondant en monnaie locale auprès d'une banque acceptable par le Fonds ; et
- b) fournir en temps utile les fonds et les ressources nécessaires en contrepartie du financement du projet afin de faciliter l'exécution du projet dans les délais impartis.

5.3. Engagements applicables. L'Emprunteur s'engage :

- a) à exécuter le projet conformément au Plan de gestion environnementale et sociale, aux politiques de sauvegarde du Groupe de la Banque et à la législation nationale applicable, de manière satisfaisante pour le Fonds tant sur le plan du fond que de la forme ;
- b) à préparer et à soumettre au Fonds des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du PGES, y compris toute lacune identifiée et les mesures correctives prises ; et
- c) à s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'empêcher ou d'entraver la mise en œuvre du PGES, y compris toute modification, suspension, renonciation ou annulation de toute disposition de celui-ci, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable du Fonds.

5.4 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque

- Le présent projet est conforme à toutes les politiques applicables du Groupe de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver l'octroi d'un prêt du FAD d'un montant de **7 500 000 UC** à la République de Zambie, pour financer le projet, conformément aux conditions générales énoncées dans le présent rapport.

Annexe 1 Zambie — Indicateurs socio-économiques comparatifs

Indicateurs	Unité	2010	2014	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	18,371	27,827	25,290	22,736	22,237
RNB par habitant	\$ E.U.	1,326	1,781	1,571	1,370	1,301
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	20,265	27,163	21,249	21,031	25,704	23,887	24,919
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	6,217	7,767	7,994	8,294	8,634	8,975	9,356
Croissance du PIB en termes réels	%	10.3	4.7	2.9	3.8	4.1	4.0	4.2
Croissance du PIB par habitant en termes	%	7.2	1.6	-0.1	0.7	1.0	0.9	1.2
Investissement intérieur brut	% du PIB	29.9	34.0	42.8	41.7	41.7	45.4	46.3
Investissement public	% du PIB	2.2	4.8	6.0	3.8	3.8	4.4	4.6
Investissement privé	% du PIB	27.6	29.2	36.8	38.0	38.0	41.0	41.7
Épargne nationale	% du PIB	37.4	36.1	38.9	37.3	38.3	41.2	42.3
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	8.5	7.8	10.1	17.9	6.6	7.6	7.9
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	4.8	6.2	8.6	10.3	9.5	10.1	11.0
Masse monétaire, variations annuelles (M)	%	27.4	13.0	35.6	-9.1	18.4
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB)	%	24.2	29.0	35.9	27.6	28.9
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	15.6	18.9	18.8	18.2	17.6	18.0	18.2
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	18.1	24.6	28.1	23.9	25.4	25.1	24.9
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-2.4	-5.7	-9.3	-5.7	-7.8	-7.1	-6.7
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (ma)	%	20.1	-3.6	-11.4	-4.7	3.5	7.4	12.8
Variation en volume des importations (ma)	%	32.8	-6.5	3.1	-7.2	12.6	4.0	4.4
Variation des termes de l'échange	%	37.1	-2.2	-3.2	-1.7	13.9	-4.3	-7.0
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	1,525	581	-831	-955	-1,007	-639	-586
Solde des comptes courants	% du PIB	7.5	2.1	-3.9	-4.5	-3.9	-2.7	-2.4
Réserves internationales	mois d'importations	4.1	3.0	3.0	2.9	2.2	2.4	...
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	3.7	6.5	8.0	9.7	10.8	12.9	15.8
Dettes extérieures totales	% du PIB	15.8	28.0	72.6	82.1	73.2	77.9	81.3
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	790	1,174	1,294	1,391	1,190
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	919	998	797	964	1,023
Investissements nets directs en prov. de l'étr.	Million \$ E.U.	634	3,195	1,653	469

Taux de croissance du PIB réel, 2007-2019

Inflation (IPC), 2007-2019

Solde du compte courant en pourcentage du PIB, 2007-2019

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018 et Statistiques financières internationales, octobre 2018; Département de la statistique : Plateforme des données (base de données), octobre 2018; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes : ... Données non disponibles (e) Estimations (p) Projections

Dernière mise à jour : mars 2019

Annexe 2 Portefeuille de la Banque en Zambie (juillet 2019)

N°	Opérations	Source de financement	Nature	Secteur	Date d'approbation	Âge (depuis l'approbation)	Date d'entrée en vigueur	Date d'effet du premier décaissement	Date d'achèvement	Montant du prêt (en millions d'UC)	Taux de décaissement (%) _31 mars 2019
1	Projet du pont de Kazungula (Botswana/Zambie)	FAD	OS	Transport	07/12/2011	7,3	16/11/2012	25/02/2014	30/12/2020	51 000 000	20,77
2	Multinational — Projet de développement du corridor routier de Nacala PHA	FAD	OS	Transport	03/12/2013	5,3	27/07/2015	27/01/2016	30/12/2020	5 000 000	35,26
3	Réhabilitation du barrage de Kariba	FAD	OS	Énergie	15/12/2014	4,3	16/11/2015	23/10/2018	30/06/2026	25 200 000	0,64
4	GAFSP – Projet d'accroissement de la productivité agricole et d'amélioration des débouchés commerciaux	Fonds fiduciaire du GAFSP	OS	Agriculture	26/03/2014	5	20/10/2014	12/11/2014	30/06/2020	22 453 264,45	64,68
5	Projet d'aménagement du lac Tanganyika	BAD	OS	Agriculture	18/12/2014	4,3	05/11/2015	20/01/2016	30/06/2020	16 224 503,78	52,65
6	Projet d'aménagement du lac Tanganyika	FEM	OS	Agriculture	18/12/2014	4,3	01/02/2017	12/04/2017	30/06/2020	5 050 541,49	16,77
7	Projet de développement des infrastructures de production de la noix de cajou (CIDP)	BAD	OS	Agriculture	04/11/2015	3,4	04/08/2016	25/08/2016	30/06/2022	32 467 766,72	36,01
8	Projet d'appui aux infrastructures d'élevage (LISP)	FAD	ONS	Agriculture	19/06/2013	5,8	25/03/2014	23/07/2014	31/12/2019	12 000 000,00	81,15
7	Développement des entreprises aquacoles Projet	BAD		Agriculture	18/11/2016	2,4	23/05/2017	07/06/2017	31/12/2022	32 753 100,67	13,04
8	Projet FEM de gestion de l'élevage résilient aux changements climatiques	FEM	OS	Agriculture	21/09/2017	1,5	28/11/2017	01/06/2018	30/06/2021	4 480 551,81	20,33
9	Renforcer la résilience aux changements climatiques dans le bassin de la Kafue	SCF	OS	Environnement	18/10/2013	5,5	21/07/2014	27/05/2016	29/06/2021	12 626 353,73	62,61
10	Renforcer la résilience aux changements climatiques dans le bassin de la Kafue	SCF -- Centre de Services des Finances	OS	Environnement	18/10/2013	5,5	21/07/2014	06/10/2014	29/06/2021	14 790 871,51	59,34
11	Projet de réhabilitation de la route Chinsali-Nakonde (Nord-Sud)	BAD	OS	Transport	10/07/2015	3,7	19/07/2016	16/08/2016	30/06/2023	139 250 643,94	10,77
12	Projet de réhabilitation de la route Chinsali-Nakonde (Nord-Sud)	AGTF	OS	Transport	10/07/2015	3,7	04/10/2016	20/12/2018	31/12/2020	36 075 296,36	8,86
13	Programme d'assainissement de Lusaka	BAD	OS	Alim. en eau/assain.	24/06/2015	3,8	07/07/2016	12/09/2016	31/12/2020	36 075 296,36	25,24
14	Projet intégré d'alimentation en eau et d'assainissement des petites villes	BAD	OS	Alim. en eau/assain.	18/11/2016	2,4	22/08/2017	07/06/2018	31/12/2021	78 581 375,05	0,69
15	Projet intégré d'alimentation en eau et d'assainissement des petites villes	FAD	OS	Alim. en eau/assain.	18/11/2016	2,4	22/08/2017	09/01/2018	31/12/2021	7 070 000,00	10,33
16	Projet intégré d'alimentation en	AGTF	OS	Alim. en eau/assain.	18/11/2016	2,4	22/08/2017	15/06/2018	31/12/2021	10 822 588,91	3,52

N°	Opérations	Source de financement	Nature	Secteur	Date d'approbation	Âge (depuis l'approbation)	Date d'entrée en vigueur	Date d'effet du premier décaissement	Date d'achèvement	Montant du prêt (en millions d'UC)	Taux de décaissement (%) _31 mars 2019
	eau et d'assainissement des petites villes										
17	Projet intégré d'alimentation en eau et d'assainissement des petites villes	BAD		Alim. en eau/assain.	18/11/2016	2,4	27/04/2017	09/01/2018	29/06/2020	1 200 000,00	3,39
18	Transformation des moyens de subsistance en milieu rural à l'ouest de la Zambie — National	BAD	OS	Alim. en eau/assain.	10/09/2014	4,6	27/10/2015	28/12/2015	30/12/2021	11 183 341,87	40,17
19	Transformation des moyens de subsistance en milieu rural à l'ouest de la Zambie — National	IAEAR	OS	Alim. en eau/assain.	10/09/2014	4,6	10/09/2015	22/12/2015	31/12/2019	2 828 305,68	50,71
20	Transformation des moyens de subsistance en milieu rural à l'ouest de la Zambie — National	OPEP	OS	Alim. en eau/assain.	29/06/2015	3,8	27/06/2016		30/12/2021	10 101 082,98	0,00
21	Projet de transport d'énergie	FAD	OS	Énergie	13/06/2012	6,8	10/02/2015	22/05/2015	31/12/2019	30 000 000,00	73,72
22	Projet de transport d'énergie	FSN	OS	Énergie	13/06/2012	6,8	26/06/2015	08/12/2015	31/12/2019	6 400 000	67,56
23	Projet hydro-électrique d'Itezhi-Tezhi	BAD	ONS	Énergie	13/06/2012	6,8	11/05/2015	22/05/2015	14/04/2018	24 961 748,99	100
24	Ligne de crédit à la Banque de développement de la Zambie	BAD	ONS	Finance	21/09/2016	2,5			20/05/2018	14 980 380,57	0,00
25	Ligne de crédit à la Banque de développement de la Zambie	BAD	ONS	Finance	21/09/2016	2,5	31/07/2018	17/08/2018	30/06/2019	18 037 648,18	2
26	Ligne de crédit à la CRF, filiale de First National Bank of Zambia	BAD	ONS	Finance	12/12/2012	6,3	02/06/2015	10/06/2015	26/03/2016	31 723 172,61	100
27	Zambia National Building Society (ZNBS)	BAD	ONS	Finance	08/11/2017	1,4	07/06/2018		31/03/2021	16 876 925,02	0,00
28	Projet d'appui à l'enseignement scientifique et technologique (SSTEP)	FAD	OS	Social	20/11/2013	5,4	07/01/2015	26/01/2015	30/12/2020	22 220 000,00	51,16
29	Éducation au service du développement durable en Afrique (ESDA-NMRM)	FAD	OS	Social	14/12/2016	2,3	23/05/2017	19/07/2017	31/12/2019	1 220 000,00	75,94
30	Projet de développement des compétences et de l'entrepreneuriat	BAD	OS	Social	14/10/2015	3,5	29/06/2016	18/08/2016	31/12/2020	21 645 177,82	20,64
31	Projet d'appui institutionnel	FAD	OS	Gouvernance	2019						0
	TOTAL									510 482 924,62	30,08 %



Republic of Zambia
MINISTRY OF FINANCE
OFFICE OF THE MINISTER
(Website: www.mofip.gov.zm, email: treasury@mofip.gov.zm)

REF:

MF/IDM/101/24/183

10th July, 2019

Ms. Mary Monyau
Resident Representative
African Development Bank
Zambia Country Office
P.O Box 51449
LUSAKA

RE: ZAMBIA – ENHANCED LIVESTOCK INFRASTRUCTURE MANAGEMENT PROJECT

Reference is made to your letter COZM/LTR/MW/LMB/06/0001 dated 3rd June, 2019 regarding the above subject matter.

I wish to acknowledge the significant progress and merits that the Livestock Infrastructure Support Project has achieved in developing various livestock production, disease control and marketing infrastructure in Muchinga and Northern provinces.

Further, I note the proposal by Ministry of Fisheries and Livestock to extend support to the project, in order to consolidate gains, implement improved institutional management of the infrastructure and leverage private sector investments in livestock infrastructure development.

In view of the importance of this project, I have the honour to submit to the African Development Bank a request to apply the unutilized ADF allocation of UA 4,704 million towards the Zambia – Enhanced Livestock Infrastructure Management Project.

On behalf of the Government of Zambia, I wish to thank you for your continued support.

Yours faithfully,

Margaret Mwanakatwe, MP
MINISTER OF FINANCE

CC: Hon. Kampamba Mulenga, MP
Minister of Fisheries and Livestock
LUSAKA



Annexe 4 Projets en cours financés par la Banque et d'autres partenaires de développement
(juillet 2019)

Bailleur de fonds	Titre du programme	Couverture géographique	Budget total (en USD)	Organisation chargée de l'exécution
BAD	GAFSP – Projet d'accroissement de la productivité agricole et d'amélioration des débouchés commerciaux	Six districts dans les provinces du Sud, de Lusaka et du Centre.	31,12 millions	Ministère de l'Agriculture
	Projet d'aménagement du lac Tanganyika	Mpulungu, Nsama dans la province du Nord.	27 millions	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de la Protection de l'Environnement
	Projet d'appui aux infrastructures d'élevage	Provinces du Nord et de Muchinga.	18 millions	Ministère de la Pêche et de l'Élevage
	Projet de développement et d'appui à l'irrigation	Trois sites	115 millions	Ministère de l'Agriculture
	Projet FEM de gestion de l'élevage résilient aux changements climatiques	Provinces du Nord et de Muchinga.	7 millions	Ministère de la Pêche et de l'Élevage
	Développement des entreprises aquacoles	Provinces du Sud, du Nord, de Luapula, de Lusaka et du Nord-Ouest	45 millions	Ministère de la Pêche et de l'Élevage
	Renforcer la résilience aux changements climatiques dans le bassin de la Kafue	Provinces du Sud, du Centre et de Lusaka.	38 millions	Ministère de la Planification du Développement national
Norvège	Programme de conservation agricole, phase II	AEZ 1 & 2	28 millions	Unité des pratiques agricoles de conservation (CFU)
	Programme de promotion de la sécurité alimentaire	AEZ 2	2,57 millions	Ministère du Développement communautaire. Santé maternelle et infantile
	Marchés communautaires pour la conservation — COMACO	Province de l'Est	8,60 millions	Société de conservation de la faune/COMACO
Union européenne	Programme de renforcement de la performance du secteur agricole	National	11,66 millions	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
FAO	Évaluation intégrée de l'utilisation des sols II	National	3,95 millions	Ministère des Affaires foncières et des Ressources naturelles, Direction de la protection des forêts
	Programme ONU-REDD — Initiative de démarrage rapide en Zambie	National	2,18 millions	Ministère des Affaires foncières et des Ressources naturelles, Direction de la protection des forêts
FIDA	Projet d'investissement dans le petit élevage (E-SLIP)	Provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud, de l'Est et du Nord.	46,30 millions	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
	Programme de promotion des petites agro-industries (E-SAPP)	20-30 districts.	24,50 millions	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
	Programme de promotion de la productivité des petites exploitations (S3P) (cofinancé par la Finlande)	Provinces du Nord et de Luapula.	39,90 millions	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Banque mondiale	Projet de développement de l'élevage et de la santé animale	Provinces sélectionnées	64,75 millions	Ministère de la Pêche et de l'Élevage
	Programme d'appui au développement de l'agriculture	National	37,20 millions	Ministère de l'Agriculture
JICA	Projet de renforcement des capacités des services de vulgarisation rurale (RESCAP)	Provinces du Nord, de l'Ouest et de Lusaka.	9 millions	Ministère de l'Agriculture
	Services consultatifs pour le développement rural et de l'agriculture	National	1,30 million	Ministère de l'Agriculture
	Projet d'appui à la diversification des cultures, notamment le riz (FoDiS-R)	Provinces de Muchinga, du Nord et de l'Ouest, et suivi dans les provinces de l'Est, du Sud, de l'Ouest et de Lusaka.	3,10 millions	Ministère de l'Agriculture
	Projet de coopération technique pour l'irrigation des petites exploitations communautaires (T-COBSI)	Provinces de Luapula, du Nord, de Muchinga, de Copperbelt et du Nord-Ouest.	5,80 m	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
USAID	Production, finance et technologie (PROFIT +)	Province de l'Est	24 millions	ACDI/VOCA
	Projet de recherche sur la sécurité alimentaire (FSRP), phase III	National	12,49 millions	Michigan State University (MSU), Indaba Agricultural Policy Research Institute (IAPRI)
	Élargir l'impact des chaînes de valeur appuyées par l'USAID	Province de l'Est	1,99 million	Action for Enterprise (AFE)
	Alliance mondiale pour le développement de l'horticulture	Province de l'Est et zone périurbaine de Lusaka	4,80 millions	ASNAPP, Freshmark, Freshpikt, Stellenbosch University et CETZAM
	Projet de recherche-développement sur l'agriculture en Zambie	Province de l'Est	18 millions	CGIAR: IITA, CIMMYT, ICRISAT, CIP, CIAT, World Fish Center, Harvest Plus
	Du lait pour les écoles	National	0,63 million	Ministère de l'Agriculture
Gestion des risques de catastrophe	National	0,78 million	DMMU, FAO	

Bailleur de fonds	Titre du programme	Couverture géographique	Budget total (en USD)	Organisation chargée de l'exécution
	Sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables	National	15,48 millions	HCR
DFID	Appui à Musika — Mettre les marchés agricoles au service de la Zambie	National	7,14 millions	Musika
	Accès au financement (y compris dans les zones rurales)	National	21,43 millions	Bank of Zambia et institutions financières.

Annexe 5a. Description sommaire des composantes, des sous-composantes et des activités du projet

N.B. : i) Sauf indication contraire, pour chaque activité, la proportion des femmes bénéficiaires doit être d'au moins 50 % de tous les bénéficiaires du projet ; et ii) les détails des activités du projet sont fournis dans l'annexe technique C du rapport d'évaluation II.

No	Description Activité/Sujet (Note: activités majeures sous chaque sous-composantes)	Unité	Quantités Annuelles et Total			
			PY1	PY2	PY3	Total
1	Composante 1 — Production et productivité de l'élevage fondées sur les TAAT					
1.1	Sous-composante 1.1. Amélioration des terres de parcours et des pâturages					
	<i>Équipement et Semences (Amélioration des pâturages)</i>					
1.1.1	SLIMP - Acheter et distribuer des semences pour les pâturages	Kg	150	100	-	250
1.1.2	IFAD ESLIP-Acheter et distribuer des semences pour la Multiplication	Kg	250	-	-	250
1.1.3	IFAD ESLIP-Acheter et distribuer des semences pour augmenter la production	Kg	200	-	-	200
1.1.4	IFAD ESLIP-Acheter des équipements pour la production des semences pour les pâturages	Set	10	-	-	10
	<i>Matériel et semences (amélioration des parcours)</i>					
1.1.5	SLIMP- Acheter et distribuer des semences pour les parcours	Kg	100	100	-	200
1.1.6	IFAD ESLIP - Acheter et distribuer des semences pour les parcours	Kg	500	-	-	500
	<i>Formation et Appui technique</i>					
1.1.7	SLIMP- Mettre en place des comités de gestion des parcours communautaires	Nombre	25	-	-	25
1.1.8	BENEF/FC-Améliorer les parcours (emblaver les parcours avec des semences)	Ha	750	-	-	750
1.1.9	SLIMP- Superviser le personnel / les agriculteurs dans l'amélioration des parcours	LS	1	1	1	3
1.1.10	SLIMP- Former les producteurs de semences de pâturage	Nombre	100	50	25	175
1.1.11	SLIMP-Inspection des semences et Certification	LS	1	-	-	1
1.1.12	SLIMP-Identifier (cartographier et sélectionner) les bénéficiaires pour la production de pâturages	Nombre	1,000	400	-	1,400
1.1.13	SLIMP- Reproduire le manuel de production de pâturage (ex-LISP)	Nombre	1,000	-	-	1,000
1.1.14	SLIMP- Former des éleveurs leader (Formateurs)	Nombre	50	50	50	150
1.1.15	SLIMP- Etablir / organiser des démonstrations sur des pâturages	Nombre	50	50	50	150
1.2	Sous-composante 1.2. Amélioration ou développement des races d'animaux et de produits laitiers					
	<i>Équipement et Cheptel (amélioration des races bovines)</i>					
1.2.1	IFAD ESLIP- Acquisition des bovins et des chèvres pour le stockage / repeuplement	Nombre	250	250	-	500
1.2.2	IFAD ESLIP- Acquisition du bétail pour le stockage / repeuplement des centres d'élevage	Nombre	60	-	-	60
	<i>Équipement et bétail (Amélioration laitière)</i>					
1.2.3	SLIMP- Acquérir des vaches laitières pour les centres de collecte de lait (MCC)	Nombre	600	-	-	600
1.2.4	SLIMP-Acquérir des races améliorées pour les centres de multiplication des vaches laitières	Nombre	150	-	-	150
1.2.5	IFAD ESLIP- Acquérir des vaches laitières pour le Stockage/Repeuplement des MCC	Nombre	100	-	-	100
	<i>Formation et Appui technique</i>					
1.2.6	Appui aux activités d'amélioration des races et des vaches laitières	LS	1	1	1	3
1.2.7	Formation des sélectionneurs/éleveurs leaders (formateurs) en élevage de bétail	Nombre	300	300	-	600
1.2.8	Former les assistants de vulgarisation de l'élevage aux techniques d'élevage durable	Nombre	50	50	50	150
1.2.9	Former des techniciens en insémination artificielle	Nombre	20	-	-	20
1.2.10	Former les producteurs laitiers à la production et à l'utilisation durables de fourrages	Nombre	120	60	-	180
1.2.11	Former les producteurs laitiers à la manipulation du lait (hygiène, traite, stockage, transport)	Nombre	120	120	120	360

No	Description Activité/Sujet (Note: activités majeures sous chaque sous-composantes)	Unité	Quantités Annuelles et Total			
			PY1	PY2	PY3	Total
1.2.12	Recruter une ONG pour mettre en place un système de Pass-on-the-gift	LS	1	1	1	3
1.3	Sous-composante 1.3. Surveillance et prise en charge des maladies					
	<i>Surveillance des maladies</i>					
1.3.1	Former les agriculteurs chefs de file en matière de reconnaissance et de déclaration des maladies	Nombre	100	100	60	260
1.3.2	Former / sensibiliser les agents de vulgarisation sur la reconnaissance et la déclaration des maladies	Nombre	40	40	40	120
1.3.3	Produire une carte annuelle des maladies du bétail, liée à NALEIC	Nombre	1	1	1	3
1.3.4	Collecter & Analyser des échantillons aux laboratoires DV and RV	Nombre	7,000	7,000	5,000	19,000
1.3.5	Former le personnel au diagnostic en laboratoire	Nombre	25	25	-	50
1.3.6	Former le personnel à l'inspection des viandes (surveillance des maladies et santé publique) dans les aires d'abattage	Nombre	30	30	-	60
	<i>Gestion des maladies</i>					
1.3.7	Sensibiliser les éleveurs leaders aux pratiques efficaces de santé animale de routine	Nombre	60	60	60	180
1.3.8	Mettre en place une plate-forme d'information sur la production et la santé animale et la commercialisation	Nombre	1	1	1	3
1.3.9	Élaborer et distribuer un calendrier de contrôle des maladies du bétail aux éleveurs et aux principales parties prenantes	Nombre	8,000	8,000	8,000	24,000
1.3.10	Former le personnel de vulgarisation aux pratiques durables en matière de santé animale	Nombre	75	75	-	150
2	Composante 2. Développement des infrastructures, gestion et commercialisation					
2.1	Sous-composante 2.1. Développement, commercialisation et utilisation des infrastructures					
	<i>Développement des infrastructures – Provinces Septentrionale & Muchinga</i>					
2.1.1	Activités Préparatoires des infrastructures –y compris la mobilisation communautaire	LS	1	-	-	1
2.1.2	Construction LSC Tier 1+ (Neuf, y compris des maisons à coût bas).	Nombre	5	-	-	5
2.1.3	Modernisation des LSC T1 existants au niveau Tier 1+ (y compris des maisons à coût bas), là où c'est faisable (à la demande)	Nombre	5	-	-	5
2.1.4	Construire une aire d'abattage, y compris des installations pour les cuirs et peaux dans les marchés existants de Mbala and Nakonde	Nombre	2	-	-	2
2.1.5	Construire, à la demande, des installations de traitement des cuirs et peaux au niveau communautaire (de préférence pour les groupes des femmes/jeunes)	Nombre	4	-	-	4
2.1.6	Construire un incinérateur dans les 2 laboratoires vétérinaires régionaux et les 4 laboratoires vétérinaires de district existants	Nombre	6	-	-	6
2.1.7	Construire des ensembles de structures (2 maisons à bas prix et magasin approprié, dans les 2 centres de collecte et de traitement du lait existants à Kasama et à Mpika	Sets	2	-	-	2
2.1.8	Construire une unité de transformation du maïs (broyeurs à marteaux), y compris le magasin, au LSC Tier 3 (l'équipement est déjà disponible sur le site - acheté par le Gouvernement)	Nombre	2	-	-	2
2.1.9	Construire un hangar de stockage au LSC Tier 3 (2no)	Nombre	2	-	-	2
	<i>Développement des infrastructures – Province de l'Est</i>					
2.1.10	Activités préparatoires des infrastructures y compris l'inventaire des rénovations	LS	1	-	-	1
2.1.11	Entretien des centres de marché du bétail de la province de l'Est	Nombre	5	-	-	5
	<i>Commercialisation et utilisation des infrastructures</i>					
2.1.12	Élaborer des plans d'entreprise et des programmes de promotion des investissements à l'intention des investisseurs potentiels (LSC Tier 3, laiteries, volaille, centres de collecte et de transformation du lait et centres commerciaux).	Nombre	5	-	-	5
2.1.13	Faciliter le développement des plans d'affaires et des programmes pour l'amélioration et la gestion des centres de marchés de bétail de la province de l'Est (ex-AfDB ASIP), en mobilisant des investisseurs privés potentiels.	Nombre	1	-	-	1
2.1.14	Faciliter la sélection des partenaires privés (appel d'offres, évaluation, etc.).	LS	1	1	-	2

No	Description Activité/Sujet (Note: activités majeures sous chaque sous-composantes)	Unité	Quantités Annuelles et Total			
			PY1	PY2	PY3	Total
2.1.15	Développer un système alternatif de gestion des infrastructures qui ne seront pas repris par le secteur privé.	Nombre	1	-	-	1
2.1.16	Soutenir le fonds de contrepartie pour les partenaires privés	LS	0.5	0.5	-	1
2.1.17	Fournir un appui-conseil à la supervision des infrastructures gérées par la communauté	LS	1	1	1	3
2.1.18	Fournir des services de formation et de conseil aux entreprises (service marketing MFL)	Session	4	4	2	10
2.1.19	Recruter un AT en commercialisation / PPP / Expert en investissement (maximum 1 an)	LS	1	-	-	1
2.1.20	Soutien technique aux organisations des producteurs pour combler les lacunes en matière de capacité.	LS	1	1	-	2
2.2	Sous-composante 2.2 Développement du marché de l'élevage					
2.2.1	Établir et rendre opérationnel le système (national) d'information sur les marchés (MIS) et le relier au système d'information sur l'élevage et la pêche	LS	1	1	1	3
2.2.2	Collecte and analyse des informations sur les marchés (M&E)/(annuel)	LS	1	1	1	3
2.2.3	Diffuser des informations à l'aide de radios communautaires (annuelles) et de panneaux d'affichage	LS	1	1	1	3
2.2.4	Réaliser l'identification et le profilage du marché.	LS	1	-	-	1
2.2.5	Promouvoir les jours de marché	LS	2	2	2	6
2.2.6	Promouvoir le marketing contractuel (directives, atelier, soutien technique, etc.)	LS	1	1	1	3
2.2.7	Organiser des voyages d'étude, à l'intention des entrepreneurs, sur la transformation, l'emballage et l'utilisation des produits de l'élevage (viande et lait).	Nombre	-	1	-	1
2.2.8	Soutenir les entrepreneurs dans la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits de l'élevage, la viande et le lait (fonds de contrepartie)	Nombre	1	-	-	1
2.2.9	Production du manuel du fonds de contrepartie (CEEC – lié à la sous-Composante 2.3)	Nombre	-	-	-	-
2.2.10	Appuyer le Gestionnaire du fonds et AT - Développement et gestion des entreprises	Mois	-	-	-	-
2.3	Sous-Composante 2.3 Promotion des Investissements PPP (SAPZ)					
2.3.1	Créer et soutenir un fonds de contrepartie tournant pour les partenaires privés (CEEC)	LS	1	-	-	1
2.3.2	Elaborer des programmes d'investissements - Lufwanyama (SAPZ)	LS	1	-	-	2
2.3.3	Faciliter la sélection des partenaires du secteur privé (appel d'offres, évaluation des offres)	Mois	12	12	-	24
2.3.4	Organiser des réunions de sondage des marchés pour sélectionner les propositions de projets viables	Mois	12	12	-	24
2.3.5	Organiser des réunions de sondage de marché pour la noix de cajou avec le secteur privé	Mois	12	12	-	24
2.3.6	Recruter un Consultant – Spécialiste des programmes d'investissement (Transformation du riz à Chambeshi, Chitambo et Mongu)	LS	1	-	-	1
2.3.7	Recruter un Consultant – Spécialiste des programmes d'investissement (Volaille et Ruminants)	LS	1	-	-	1
2.3.8	Recruter un Consultant – Spécialiste des programmes d'investissement (Horticulture - Ananas, Tomate et autres)	LS	1	-	-	1
2.3.9	Recruter un Consultant – Spécialiste des programmes d'investissement (Transformation de la noix de cajou à in Mongu)	LS	1	-	-	1
2.3.10	Recruter un Consultant – Spécialiste des programmes d'investissement (Irrigation - USIP) - 5 sites viables	LS	1	-	-	1
2.3.11	Recruter un Consultant-Analyste des investissements pour appuyer MoA & MFL	Mois	6	6	3	15
2.3.12	Appui au personnel du MoA (SAPZ)	LS	1	1	1	3
2.3.13	Appui au personnel du MFL (Volaille et petits ruminants) /m	LS	1	1	1	3
2.3.14	Appui au Gestionnaire du Fonds (CEEC)	LS	1	1	1	3
2.3.15	Recruter un Consultant/TA Commercialisation/PPP/ Expert en investissements	Mois	12	12	-	24
2.3.16	Développer un Modèle de systèmes de fonds de contrepartie (CEEC)	Mois	3	-	-	3

No	Description Activité/Sujet (Note: activités majeures sous chaque sous-composantes)	Unité	Quantités Annuelles et Total			
			PY1	PY2	PY3	Total
2.3.17	Sensibilisation des bénéficiaires / sensibilisation et formation sur les fonds de contrepartie du CEEC	LS	4	4	-	8
2.3.18	Sensibiliser et faciliter l'accès des investisseurs privés au guichet secteur privé de la BAD	LS	4	4	4	12
2.3.19	Elaboration du manuel des procédures du fonds de contrepartie (CEEC)	Nombre	1	-	-	1
3	Composante 3. Appui institutionnel et renforcement des capacités					
3.1	Sous-composante 3.1. Coordination du projet					
3.1.1	Appui à l'Unité de coordination du projet (Kasama, province du Nord)	Mois	12	12	12	36
3.1.2	Acheter des véhicules, du mobilier et du matériel divers pour la CEP	Set	2	-	-	2
3.1.3	Faciliter la production des rapports d'audit financiers annuels.	Nombre	1	1	1	3
3.1.4	Plans Faciliter la production de plans de passation des marchés	Nombre	1	1	1	3
3.1.5	Faciliter la production des plans de travail annuels budgétisés (PTAB)	Nombre	1	1	1	3
3.1.6	Faciliter les réunions du Comité de Pilotage Projet (CP).	Nombre	1	1	1	3
3.1.7	Coûts de fonctionnement (fonctionnement du bureau, entretien des véhicules, etc.)	Mois	12	12	12	36
3.2	Sous-composante 3.2. Autonomisation des femmes et des jeunes, et éducation dans le domaine de la nutrition					
	<i>Autonomisation des Femmes/Jeunes</i>					
3.2.1	Formation des leaders (formateurs) femmes/jeunes dans la gouvernance, genre et dynamiques de groupe	Nombre	125	100	60	285
3.2.2	Formation des leaders femmes/jeunes dans la gestion des parcours et des pâturages, l'amélioration des races animales, la production laitière, la gestion et la surveillance des maladies des animaux	Nombre	150	100	100	350
3.2.3	Appuyer/Autonomiser les groupes de femmes/jeunes à travers le modèle de développement des affaires "propager le cadeau" (pass-on-a-gift) pour les petits ruminants et la volaille	Groupes	25	20	-	45
3.2.4	Appuyer/Autonomiser les groupes de femmes/jeunes dans le développement ou la valeur ajoutée des produits en cuirs à partir des cuirs et peaux	Groupes	3	5	3	11
3.2.5	Appuyer/Autonomiser les ménages (HH) avec des pratiques de cuisine propres utilisant des digesteurs à biogaz à petite échelle, adaptés aux ménages	HH	4	-	-	4
3.2.6	Faciliter la formation à l'entreprenariat (groups des femmes/jeunes)	LS	1	1	1	3
	<i>Education Nutritionnelle</i>					
3.2.7	Recruter un Consultant en Nutrition (Court-terme, Part-time)	Mois	3	3	3	9
3.2.8	Former les femmes/jeunes/dans la production animale pro-nutrition	Nombre	200	200	100	500
3.2.9	Développer différents types de matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC)	Set	1	1	-	2
3.2.10	Développer et imprimer un guide de recettes pour les produits de l'élevage	Nombre	1,000	-	-	1,000
3.2.11	Soutenir les ménages dans les activités liées à la nutrition, y compris les campagnes	HH	300	300	100	700
3.2.12	Former et autonomiser les Clubs de nutrition des filles	Nombre	6	6	6	18
	<i>Equipement</i>					
3.2.13	Acquérir Procure des équipements de formation et d'AGR variés - pour les groupes de femmes/jeunes	Set	2	2	-	4
3.2.14	Acquérir divers matériel pour le traitement des cuirs et peaux	Set	2	2	-	4
3.2.15	Acquérir des animaux pour le système "propager le cadeau" (ONG) pour les groupes des femmes/jeunes	Set	1	1	-	2
3.2.16	Acquérir du matériel assorti pour les activités des clubs de nutrition des filles	Set	1	1	1	3
3.2.17	Procure Low Cost Biogas Digester for Rural Household s (Women) Acquérir des digesteurs à biogaz pour les ménages ruraux (femmes)	Nombre	4	-	-	4
3.3	Sous-composante 3.3. Gestion du savoir, suivi et évaluation					
3.3.1	Mettre à jour le Manuel des procédures de l'ex-LISP -Ino	Mois	2	-	-	2
3.3.2	Mettre à jour et renforcer le systèmes de S&E participatif de l'ex-LISP-Ino	Mois	2	-	-	2

No	Description Activité/Sujet (Note: activités majeures sous chaque sous-composantes)	Unité	Quantités Annuelles et Total			
			PY1	PY2	PY3	Total
3.3.3	Mettre à jour le rapport de l'enquête de la situation de référence de l'ex-LISP (1no)	Mois	2	-	-	2
3.3.4	Conduire la Revue à mi-parcours (1no)	Mois	-	6	-	6
3.3.5	Conduire l'évaluation de l'impact par les bénéficiaires (1no)	Mois	-	-	6	6
3.3.6	Revue technique du rapport d'achèvement du projet (RAP) - 1 non	Mois	-	-	6	6
3.3.7	PGES-Spécialiste en environnement (1no)	Mois	3	3	3	9
3.3.8	Evaluer les besoins en formation	Nombre	1	-	-	1
3.3.9	Appui technique aux organisations paysannes	LS	1	1	1	3
3.3.10	Contribuer à la formulation du PNIA (1no)	LS	1	-	-	1
3.3.11	Soutenir l'élaboration de la politique de développement de l'élevage -1no	LS	1	1	-	2
3.3.12	Mener un plaidoyer politique en faveur des investissements du secteur privé dans l'élevage	Mois	1	1	1	3
3.3.13	Lancement technique du projet (une province)	Nombre	1	-	-	1
3.3.14	Préparation du plan de travail et du budget annuels (PTBA	Nombre	1	1	1	3
3.3.15	Visibilité du projet (y compris les annonces, affiches, dépliants, etc.)	Nombre	1	1	1	3
3.3.16	Réunions annuelles d'évaluation des progrès	Nombre	1	1	1	3
3.3.17	Réunion d'examen du portefeuille (trimestriel)	Nombre	4	4	4	12
3.3.18	Promouvoir l'information éducation et communication (IEC)	LS	1	1	1	3
3.3.19	Gestion des connaissances (collecte et diffusion de données)	Nombre	1	1	1	3
3.3.20	Formation en S & E, collecte et traitement des données pour le QPR	Mois	4	4	4	12
3.3.21	Appuyer les réunions du comité de pilotage du projet (CP)	Nombre	2	2	2	6
3.3.22	Mise en œuvre des activités du PGES (diverses/PY)	LS	1	1	1	3
3.3.23	Soutenir la supervision du QG de la MFL (divers/PY)	LS	1	1	1	3

Annexe 5b. Infrastructures proposées pour l'élevage du bétail et état de préparation

N°	Type d'infrastructures d'élevage (informations fournies par le MFL)	Statut des dessins ou plans de construction et devis quantitatifs	Dossiers d'appel d'offres
1	Construction de centres de services aux éleveurs de catégorie 1	Les dessins ou plans de construction et les devis quantitatifs sont disponibles (ex-LISP).	Oui (les plis sont prêts pour dépôt).
2	Incinérateur de laboratoire		
3	Construction de logements à bas coût		

All Communications should be addressed to the
Permanent Secretary
Telephone +260 211 281374
Fax +260 211 281376



Reply Please Give _____

REPUBLIC OF ZAMBIA

MINISTRY OF FISHERIES AND LIVESTOCK

MULUNGUSHI HOUSE, INDEPENDENCE AVENUE
P. O. BOX 50060
15100, RIDGEWAY
LUSAKA-ZAMBIA

Monday, 23 September 2019

The Country Representative
African Development Bank
Country Office
LUSAKA

SUBJECT: CO-FINANCING OF LIVESTOCK ACTIVITIES AMONG DONOR FUNDED PROJECTS – ENHANCED SMALLHOLDER LIVESTOCK INVESTMENT PROGRAMME AND SUSTAINABLE LIVESTOCK INFRASTRUCTURE MANAGEMENT PROJECT

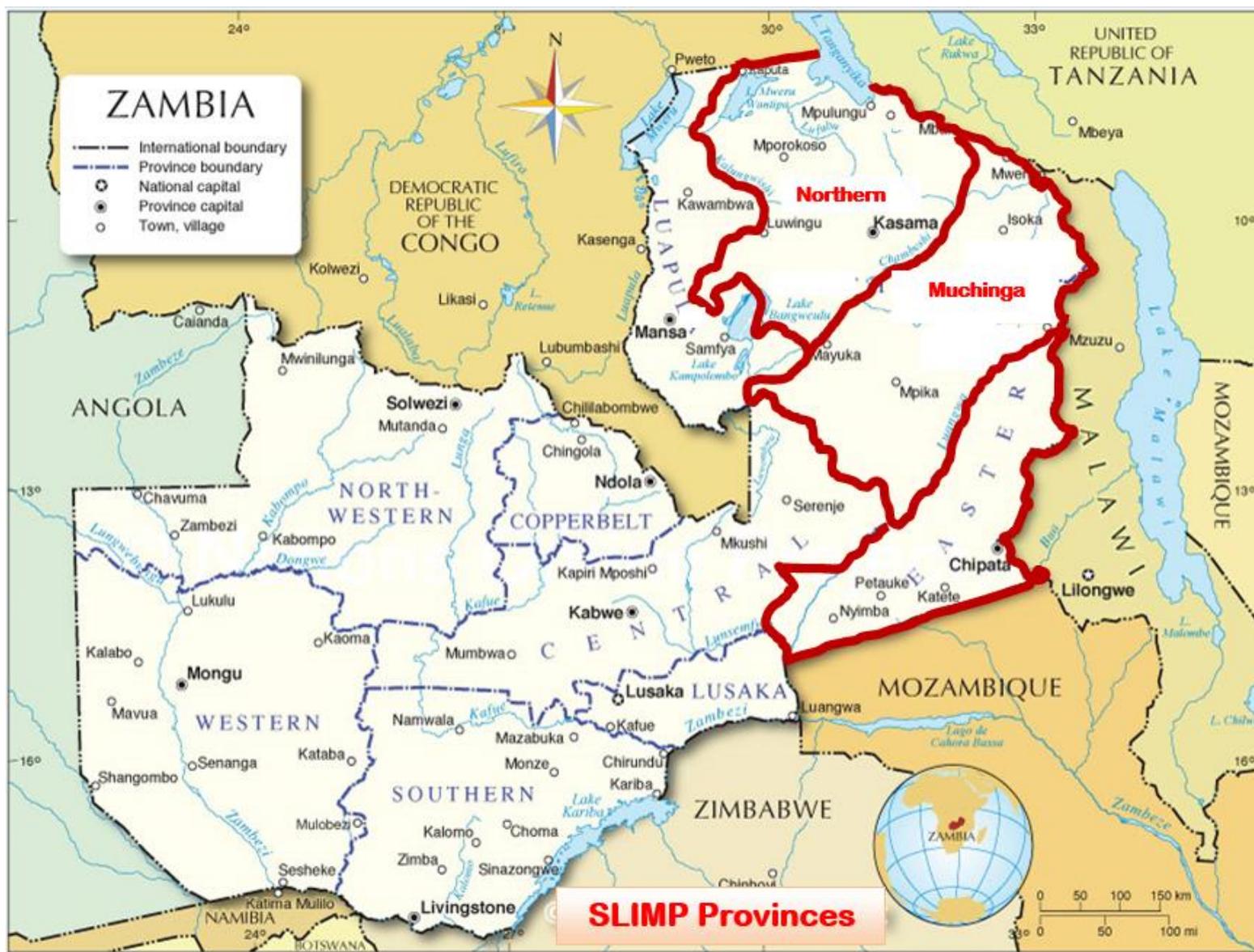
As a matter of policy, the Ministry of Fisheries and Livestock intend to adopt a coordinated and integrated approach to implementation of donor funded projects and programmes within the Ministry. In this regard, the Ministry welcomes the proposal from the African Development Bank Appraisal Mission to Co-finance the livestock activities of Sustainable Livestock Infrastructure Management Project (SLIMP) in Northern and Muchinga Provinces with the IFAD funded Enhanced Smallholder Livestock Investment Programme (E-SLIP). The Ministry supports the provision of Livestock and the Development of Rangeland Plans under the stocking and restocking programme (416,000 UA) to the implementation of the SLIMP.


Dr. David Shamulenge
Permanent Secretary
MINISTRY OF FISHERIES AND LIVESTOCK

Annexe 7 Montant du prêt FAD par catégories de dépense
(pour l'accord de prêt et la lettre de décaissement)

Catégorie de dépense	Montant (en UC)		
	Coût en devise	Coût en monnaie locale	Coût total
A. Biens	521,000	955,300	1,476,300
B. Travaux	894,100	14,000	908,100
C. Services	1,774,500	2,501,900	4,276,400
D. Frais d'exploitation	0	839,200	839,200
Coût total du projet	3,189,600	4,310,400	7,500,000

Annexe 8a. Carte de la Zambie montrant la zone du projet et les provinces



Annexe 8b. Provinces et districts du projet et infrastructures d'élevage existantes associées (juillet 2019)

N°	Province	District	CSE de catégorie 1 (CRLMP du	CSE de catégorie 1 +	CSE de catégorie 2	Centres de collecte et de traitement du lait	Centres du marché de l'élevage	Installations d'abattage d'animaux	Routes de desserte (en km)	Laboratoires vétérinaires régionaux	Laboratoires vétérinaires de district	Centres de quarantaines vétérinaires	CSE de catégorie 3	Points de contrôle vétérinaire
1	Muchinga	1. Mafinga	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2. Isoka	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
		3. Mpika	2	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1
		4. Nakonde	2	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
		5. Chinsali	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
		Sous-total	10	2	2	1	1	1	0	1	3	1	1	1
2	Province du Nord	1. Mbala	0	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1
		2. Kasama	0	0	0	1	0	1	5	1	1	0	1	0
		3. Mungwi	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
		4. Mporokoso	4	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
		Sous-total	5	2	1	2	1	1	5	1	4	1	1	1
3	Province de l'Est	1. Nyimba	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
		2. Petauke	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
		3. Katete	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
		4. Chipata	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
		5. Lundazi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
		Sous-total	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0
Total			15	4	3	3	7	2	5	2	7	2	2	2

Annexe 8c. Données sur le cheptel, par province

Type de cheptel	Province de l'Est	Muchinga	Province du Nord
Bovins (nombre)	601 921	85 162	48 530
Caprins (nombre)	359 247	159 698	215 520
Ovins (nombre)	30 524	3 755	3 781
Porcs (nombre)	306 527	67 357	53 250
Poulets du village (nombre)	2 013 521	1 151 682	1 300 216
Poulets de chair (nombre)	366 340	178 554	143 553
Poules pondeuses (nombre)	21 244	22 221	8 196

Source : Recensement de l'élevage et de l'aquaculture 2017-2018

Annexe 8d. Tendances de la croissance de la production animale dans la zone cible (2010-2018)

Province	Année	Bovins	Chèvres	Moutons	Porcs	Poulets
Province de l'Est	2010	310 170	113 331	14 881	163 943	1 422 511
	2011	314 823	115 031	15 104	166 402	1 443 849
	2018	601 921	359 247	31	306 527	2 379 882
Muchinga	2010	68 000	64 505	13 763	35 288	1 422 468
	2011	73 930	70 227	14 210	31 870	1 333 296
	2018	85 162	159 698	3 755	67 357	1 352 457
Province du Nord	2010	35 633	42 949	1 222	24 284	1 378 736
	2011	36 557	31 729	1 632	20 334	1 364 390
	2018	48 530	215 520	3 781	53 250	1 451 965

Source : Recensement de l'élevage et de l'aquaculture 2017-2018